

BIENVENUE

Merci d'avoir dirigé le programme Vote étudiant pour l'élection provinciale de 2020.

Ce sera une année scolaire unique et stimulante, et nous sommes reconnaissants de travailler avec vous et vos élèves.

Nous espérons que Vote étudiant sera l'occasion d'aider les élèves à comprendre l'importance d'être un membre informé, concerné et actif de la société. Le programme est un exercice d'apprentissage approfondi, d'exploration et de connexion, et permet aux élèves de pratiquer les habitudes de citoyenneté engagée. Vote étudiant enseigne aux élèves que le rôle d'un citoyen est essentiel pour que notre démocratie prospère et réussisse. La publication des résultats du Vote étudiant permet aux élèves de sentir que leur voix compte et les aide à comprendre qu'ils font partie de quelque chose de plus grand que leur école.

Une évaluation du programme de 2019 menée par Abacus Data a révélé que la participation au Vote étudiant avait un impact positif sur la connaissance et la compréhension des élèves du gouvernement et des élections, sur leur sens de la responsabilité civique et leur probabilité de voter à l'avenir.

Le programme offre également aux familles l'occasion d'en apprendre davantage sur les élections et la politique, les élèves rapportant leurs nouvelles connaissances chez eux et s'engageant dans des conversations sur les partis et les candidats avec leur famille. Dans la mesure du possible, nous vous encourageons à amplifier ces moments d'apprentissage et à transformer le programme en une affaire de famille.

LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES

Cette ressource répond aux normes d'apprentissage provinciales actuelles pour les programmes d'études sociales 4, 5, 6 et 7.

Compétences:

- Utiliser les processus d'enquête et les compétences en études sociales pour poser des questions; recueillir, interpréter et analyser des idées; et communiquer les conclusions et les décisions (4e, 5e, 6e, 7e année)
- Construire des arguments défendant l'importance d'individus / groupes, de lieux, d'événements ou de développements (4e, 5e, 6e année)
- Poser des questions, corroborer les inférences et tirer des conclusions sur le contenu et les origines de diverses sources, y compris les médias de masse (4e, 5e, 6e année)
- Évaluer la crédibilité de plusieurs sources et l'adéquation des preuves utilisées pour justifier les conclusions (7e année)
- Prendre en compte les points de vue des parties prenantes sur les problèmes, les développements ou les événements en faisant des inférences sur leurs croyances, leurs valeurs et leurs motivations (5e, 6e année)
- Expliquer différentes perspectives sur des personnes, des lieux, des problèmes ou des événements passés ou présents, et comparer les valeurs, les visions du monde et les croyances des cultures et sociétés humaines à différentes époques et lieux (7e année)

Contenu:

- politiques et actions gouvernementales discriminatoires passées - droits de vote (5e année)
- droits de la personne et réponses à la discrimination dans la société canadienne (5e année)
- niveaux de gouvernement (Premiers Peuples, fédéral, provincial et municipal), leurs principales fonctions et sources de financement (5e année)
- participation et représentation dans le système de gouvernement du Canada (5e année)
- différents systèmes de gouvernement (6e année)
- technologies médiatiques et couverture de l'actualité (6e année)

De plus, des activités d'arts de la langue anglaise ont été intégrées dans cette ressource.

VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE OU AVEZ DES QUESTIONS?

Si vous avez des questions ou des suggestions, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe de CIVIX au 1-866-488-8775 ou par courriel à salut@civix.ca.

Visitez le site internet du projet pour obtenir plus de ressources : www.voteetudiant.ca/cb.

REMERCIEMENTS

Vote étudiant est le programme phare de CIVIX.

CIVIX est un organisme non-partisan et sans but lucratif qui vise à renforcer la démocratie grâce à l'éducation civique.

En partenariat avec Elections BC, Vote étudiant offre son programme gratuitement aux écoles de la Colombie-Britannique dans le cadre de la 42ème élection générale provinciale.



Équipe de développement des ressources

Nous aimerions remercier les nombreux enseignants qui ont contribué, au fil des ans, à la rédaction de cette ressource grâce à leurs idées et commentaires.

Avis concernant le droit d'auteur

Cette ressource de CIVIX est protégée par le droit d'auteur. Les pages de cette publication peuvent être reproduites gratuitement pour des fins éducatives et des activités sans but lucratif.

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

TABLE DES MATIÈRES

COMMENT UTILISER CETTE RESSOURCE	4	
CONSIDÉRATIONS ENVERS LA COVID	5	
Leçon 1 : GOVERNEMENT ET DÉMOCRATIE	6	
Leçon 2 : DROITS ET RESPONSABILITÉS EN DÉMOCRATIE	12	
Leçon 3 : LES ORDRES DE GOUVERNEMENT	21	
Leçon 4 : CITOYENS INFORMÉS	32	
Leçon 5 : VALEURS, ENJEUX ET PERSPECTIVES	37	
Leçon 6 : LES ÉLECTIONS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE	43	
Leçon 7 : LE VOTE	51	
Leçon 8 : ANALYSE POSTÉLECTORALE	57	
POSSIBILITÉS D'ÉVALUATION	60	

COMMENT UTILISER CETTE RESSOURCE

Cette ressource vise à développer les connaissances civiques des élèves, à introduire les concepts de gouvernement et de démocratie et à mieux faire connaître le gouvernement provincial, tout en enseignant aux élèves comment participer efficacement au processus électoral.

Les leçons se suivent dans un ordre logique, mais elles peuvent également être utilisées de façon indépendante, selon les besoins de vos élèves et le temps dont vous disposez. Vous trouverez ci-dessous une brève description des différentes caractéristiques présentes dans chaque leçon.

Information de base pour les enseignants : Cette section fournit une introduction à la leçon et comprend des définitions et des explications de divers concepts. Il a été inclus pour aider les éducateurs à comprendre le sujet et pour aider à l'enseignement. Les mots clés importants utilisés dans la leçon sont mis en évidence en gras et se trouvent dans le glossaire.

Grande idée : Le concept principal que les élèves doivent maîtriser.

Objectifs d'apprentissage : Les connaissances et compétences que les élèves devraient avoir acquises à l'issue de chaque leçon.

Ressources : Une liste de fichiers PowerPoint, de vidéos, de documents et de fiches d'activité qui accompagnent la leçon. Certaines se trouvent dans cette ressource, d'autres sur le site du projet Vote étudiant (www.voteetudiant.ca/cb).

Activités : Chaque leçon a été fragmentée en plusieurs activités et propose des stratégies d'enseignement afin d'accorder une certaine souplesse aux enseignants pour transmettre le contenu et mobiliser les élèves. Vous pouvez choisir les éléments qui conviennent le mieux à votre groupe et à votre horaire.

 **Amorce** – Une activité d'introduction, destinée à susciter l'intérêt pour le sujet et la leçon et à proposer des questions pour encadrer la leçon.

 **Concepts essentiels** – résumé des termes et concepts clés avec lesquels les élèves devraient se familiariser et renforcés par des activités et des dialogues suggérés.

 **Discussion** – des questions et des sujets de discussion pour faire réfléchir les élèves et favoriser l'échange d'idées en classe.

 **Mise en pratique** – une activité principale proposée qui aide les élèves à comprendre ou à appliquer les concepts essentiels et les compétences clés.

 **Autres idées** – plusieurs activités sont suggérées pour appliquer ou étendre l'apprentissage des élèves et pour remplacer ou compléter l'activité principale de la leçon.

 **Résumé** – Questions de conclusion pour résumer et réfléchir sur ce qui a été appris tout au long de la leçon. Une ou plusieurs de ces questions peuvent être utilisées pour un débat plus approfondi en classe ou être assignées à une réflexion écrite.

Ressources externes : Des ressources additionnelles et des sites internet que vous trouverez utiles. Les titres sont fournis afin que vous les trouviez facilement à l'aide d'un moteur de recherche.

Fiches d'activités et documents : Vous trouverez les fiches d'activités correspondantes, telles que des organisateurs graphiques, des tableaux d'information et des questions d'analyse, ainsi que des documents contenant des informations générales ou récapitulatives après chaque leçon.

Après toutes les leçons, vous trouverez également des *possibilités d'évaluation*.

Littératie numérique : La capacité d'évaluer l'information est devenue une compétence essentielle de la citoyenneté. CIVIX a développé une variété de ressources qui visent à doter les jeunes des compétences nécessaires pour identifier les informations fausses et trompeuses, et prendre l'habitude de s'appuyer sur des sources crédibles. Visitez educationauxmedias.ca.

CONSIDÉRATIONS ENVERS LA COVID

Nous sommes conscients que la pandémie du COVID-19 entraîne des changements importants dans le fonctionnement des écoles et dans vos propres pratiques d'enseignement.

En prévision des élections provinciales de 2020, CIVIX a dégagé quelques éléments pour mettre en œuvre des activités du programme. Comme un climat d'incertitude entoure encore les protocoles de sécurité qui seront mis en place, et le moment où ils le seront, nous avons consulté les enseignants sur certains des obstacles qu'ils anticipent et sur la meilleure façon de les surmonter.

ACTIVITÉS EN CLASSE

Voici une liste de rappels et d'accommodations possibles dont vous devrez tenir compte lors de la prestation des activités d'apprentissage.

- Les discussions en classe peuvent remplacer le travail en groupes de deux ou en petits groupes.
- Google Docs, Google Jamboard et d'autres applications de messagerie peuvent être employées pour les discussions et travaux collaboratifs.
- Tirez profit des ressources vidéo pour faciliter l'apprentissage à distance au besoin. Les fiches d'activité qui accompagnent chaque vidéo se trouvent sur le site internet du projet (voteetudiant.ca/cb).
- Des gabarits numériques sont offerts pour toutes les fiches d'activité de cette ressource, y compris des versions Google Docs et Google Forms (voteetudiant.ca/cb).
- Assurez-vous d'avoir suffisamment de matériel pour éviter les partages entre élèves.
- Tous les documents peuvent être produits sur support numérique. Cela réduit le recours au papier et permet de diffuser les travaux en ligne pour en faire profiter le reste de la classe.

Vous trouverez certaines spécifications dans la section *Accommodements* à la fin de chaque leçon.

ÉVÉNEMENTS DE CAMPAGNE

Plutôt que les réunions en personne ou les débats avec les candidats, pensez à tenir un événement virtuel ou à demander aux candidats de soumettre leurs réponses aux questions des élèves par écrit ou sur vidéo.

Au lieu de tenir une assemblée à l'échelle de l'école, pensez à recourir à la vidéo ou aux annonces matinales afin de sensibiliser les élèves au programme et aux élections à venir.

LE PROCESSUS DU VOTE

Vous trouverez ci-dessous certaines considérations entourant la tenue du vote. Une option de vote en ligne vous sera transmise si vous ne pouvez pas organiser le vote avec des bulletins de papier.

- Tenez le vote en classe pour limiter les contacts avec d'autres élèves de l'école.
- Assurez-vous de faire respecter la distanciation physique si vous avez recours à un bureau de scrutin fixe.
- Demandez aux élèves d'utiliser leurs propres crayons ou stylos pour marquer leur bulletin de vote.
- Vous pouvez faire voter les élèves à leur bureau pour éviter les déplacements et les contacts.
- Les enseignants peuvent compter les bulletins de vote ou le personnel électoral peut se limiter à un petit groupe d'élèves.
- Utilisez des gants pour compter les bulletins et/ou attendez trois heures avant de les manipuler.

Assurez-vous également de vérifier auprès de votre conseil scolaire et de l'administration de votre école si toutes les activités sont menées conformément aux exigences les plus récentes en matière de santé et de sécurité.

Si vous avez des questions ou des préoccupations sur la façon dont le matériel ou les activités pourraient être adaptés afin de répondre aux exigences particulières de votre école, veuillez communiquer avec notre équipe.

Nous vivons tous une période difficile, mais nous espérons pouvoir intéresser le plus possible les élèves au processus démocratique de cet automne.

GOUVERNEMENT ET DÉMOCRATIE



Un **gouvernement** est composé du peuple et des institutions créées pour régir ou diriger les affaires d'un pays, d'un État, d'une province ou d'une communauté. Le rôle du gouvernement est de créer des lois et de les faire respecter, de fournir des services et de prendre des décisions pour le bien des citoyens dont il est responsable.

Il existe différents types de gouvernements dans le monde qui établissent des règles et prennent des décisions pour leurs peuples de différentes façons. Les gouvernements se caractérisent par leur modèle décisionnel, le nombre de personnes qui ont accès au pouvoir et les types de droits et de libertés consentis aux citoyens.

Une **dictature** est un type de gouvernement où une personne, ou un groupe dirigeant, a le pouvoir politique total. Dans ce système de gouvernement, le dictateur, ou le groupe dirigeant, exerce son pouvoir grâce au contrôle des mouvements sociaux, du parti politique ou de l'armée. Les dictatures émergent souvent suite au renversement de l'armée, appelé coup d'état. Le pouvoir est alors maintenu sans le consentement de la population à travers un État à parti unique où l'opposition politique est interdite. Les dictateurs restreignent généralement les droits civils et politiques des individus. Il y a habituellement une forte présence militaire et aucun média indépendant.

Le terme **autoritarisme** est parfois utilisé pour décrire des dictatures. Les gouvernements autoritaristes exercent un contrôle avec force sur la population, sans préoccupation particulière pour leurs préférences ou pour l'opinion du public. Également, une **autocratie** est un type de gouvernement où le pouvoir politique est concentré dans les mains d'une personne qui dirige sans restriction. Une autocratie peut être une dictature ou une monarchie absolue.

Une **démocratie** est un type de gouvernement où la majorité des citoyens participent aux décisions politiques et où les citoyens élisent des représentants politiques qui prennent des décisions en leur nom. Les citoyens peuvent également se présenter comme candidats ou comme représentants. Dans les pays démocratiques, les gens ont des droits et libertés protégés, comme la liberté de parole et de religion, la liberté d'association et le droit de participer à des élections libres et équitables. Il existe différents types de démocraties dans le monde.

Une **monarchie** est une forme de gouvernement où un monarque (le roi ou la reine) ou la famille royale détient le pouvoir politique. Ce pouvoir est hérité et ne prend fin qu'à la mort du souverain. Le pouvoir des monarques peut varier. Dans une **monarchie absolue**, le monarque (ou

LEÇON 1 : GOUVERNEMENT ET DÉMOCRATIE

dictateur) conserve la totalité des pouvoirs politiques et règne sur l'État et le peuple, alors que dans une **monarchie constitutionnelle**, ce pouvoir est de nature plus symbolique.

Dans une monarchie constitutionnelle, le pouvoir du monarque est limité par la **constitution**, qui englobe les lois et principes fondamentaux d'une nation ou d'un État et qui définit les pouvoirs et fonctions du gouvernement, tout en garantissant certains droits aux citoyens. Dans une monarchie constitutionnelle, il y a un gouvernement élu démocratiquement, dirigé par un chef; le monarque demeure le chef de l'État et se manifeste lors de fonctions cérémoniales.

Une **république** est un État souverain, un pays ou un gouvernement sans monarque; par conséquent, le gouvernement élu démocratiquement détient tous les pouvoirs (p. ex. les États-Unis, la France). Comme dans une monarchie constitutionnelle, le gouvernement exerce le pouvoir selon la règle de droit et a souvent une constitution.

Le système politique du Canada est une **démocratie parlementaire**. Nous élisons des membres afin de nous représenter au parlement fédéral et dans les législatures provinciales et territoriales. Le parti politique qui a le plus grand nombre de représentants forme le gouvernement. Le Canada est également une monarchie constitutionnelle et le monarque britannique, la Reine, est le chef de l'État. Chaque action du gouvernement est entreprise au nom de la Reine, mais le pouvoir qui sous-tend chacune de ces actions repose sur le peuple canadien, par l'entremise de la Constitution. La Constitution du Canada est le principal document juridique du pays et englobe des lois, les décisions des juges, des ententes entre les gouvernements fédéral et provinciaux, les traditions, et nos droits civils et juridiques, tels que formulés dans la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Une **démocratie de consensus** fait appel à un modèle décisionnel fondé sur le consensus dans l'élaboration des lois et vise une approche plus collaborative et inclusive en tenant compte d'un vaste éventail d'opinions, par opposition à la règle de la majorité. Les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ont tous les deux un **gouvernement de consensus** où le pouvoir politique appartient à un groupe de personnes sans aucune affiliation politique.

GRANDE IDÉE

Les gouvernements sont composés du peuple et des pratiques créées pour régir ou diriger un pays, une nation, un État, une province ou une communauté, et pour prendre des décisions au nom des citoyens.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À l'issue de la leçon, les élèves devraient avoir acquis des connaissances sur ce qui suit :

- le but du gouvernement;
- les différentes formes de gouvernement à travers le monde.

Les élèves devraient être en mesure d'accomplir les tâches suivantes :

- Expliquer pourquoi les idées, valeurs, visions du monde, expériences et rôles des gens leur donnent une perspective différente;
- Évaluer différentes formes de gouvernement, de modèles décisionnels et leur rôle dans la société.

RESSOURCES

- Présentation PowerPoint 1 : Gouvernement et démocratie
 - Vidéo : Gouvernement et démocratie
 - Fiche 1.1 : L'île du survivant
 - Fiche 1.2 : Les types de gouvernement
 - Document 1.3 : Comment devrions-nous décider ?
- (Les vidéos, diapositives et les versions numériques des fiches d'activité peuvent être trouvés au www.voteetudiant.ca/cb)

ACTIVITÉS

 **Amorce : 20 à 30 min**

1. Demandez aux élèves d'imaginer que leur classe a échoué sur une île déserte. Divisez les élèves en groupes et expliquez que chaque d'eux devra se pencher sur l'importance du leadership, de l'organisation et des règles au sein d'une communauté.

2. Au moyen de la fiche 1.1, demandez à vos élèves de répondre aux questions afin de déterminer quelle est la meilleure façon de survivre ensemble. Sinon, le processus peut être autogéré, chaque groupe réfléchissant aux décisions qui devraient être prises afin de créer une communauté et comment ces décisions seraient prises.

3. Rassemblez la classe et discutez des décisions prises par chaque groupe. Comment les décisions ont-elles été prises (soutien unanime, compromis, règle de la majorité, une personne)? Tout le monde était-il d'accord avec les décisions? Les décisions ont-elles été prises rapidement? Pourquoi ou pourquoi pas? Quels ont été les défis du processus et comment ont-ils été surmontés?

Note à l'enseignant : Vous pouvez également recourir aux activités A et B de la section Autres idées.

LEÇON 1 : GOUVERNEMENT ET DÉMOCRATIE

Discussion : 5 à 10 min.

Qui est responsable de prendre des décisions et des règles pour notre communauté? Que se passerait-il s'il n'y avait pas de gouvernement chargé de créer des lois et de fournir un soutien aux citoyens?

Apprentissages essentiels : 15 à 20 min.

Utilisez le PowerPoint 1 ou la vidéo 'Gouvernement et démocratie' pour revoir le rôle du gouvernement et les différents types de gouvernement ou de modèles décisionnels. Mots clés : dictature, démocratie, monarchie, constitution, république, consensus, démocratie parlementaire.

Note à l'enseignant : La fiche 1.2 peut être remise en devoir.

Mise en pratique : 10 à 15 min.

1. Demandez aux élèves de remplir la fiche 1.3 individuellement afin d'explorer les avantages et difficultés des différents modèles décisionnels dans différents scénarios (dictature, démocratie, consensus).

2. Faites ensuite un compte rendu en classe. Discutez du type de modèle de prise de décision le mieux adapté à chaque situation et pourquoi.

3. Sinon, les élèves pourraient former des groupes et interpréter l'un des scénarios, en gardant le modèle de prise de décision secret pour que le reste de la classe le devine.

Autres idées :

A. Demandez aux élèves de s'imaginer qu'ils sont des extra-terrestres visitant la planète Terre pour la première fois et qu'ils essaient de comprendre comment fonctionne la société. Observez la communauté autour de vous, le comportement des gens et leurs interactions les uns avec les autres et l'ordre et l'organisation générale. Il peut sembler étrange que les voitures roulent du côté droit de la route (code de la route), que les enfants s'enferment toute la journée dans un bâtiment pour travailler sans être payés (école) et que les adultes échangent des petits papiers colorés en échange de nourriture (argent). Expliquez aux élèves que si l'on ne comprend pas les processus en fonction desquels les décisions sont prises et les règles établies, le monde peut paraître étrange et injuste. En classe, discutez des règles de la société qui pourraient paraître étranges à un extra-terrestre. Comment vous y prendriez-vous pour leur expliquer ces règles? Pourquoi pensez-vous que ces règles ont été instaurées? Qui établit ces règles et prend les décisions? Après réflexion, y a-t-il des lois ou des traditions de longue date qui, vous semblent dépassées ou inappropriées?

B. Jouez au jeu de la course-dictée en utilisant certains des mots-clés de la leçon (ou tous) (p. ex. démocratie, dictature, monarchie). À l'aide du glossaire ou de vos propres définitions, imprimez les définitions de chaque terme en grand format (une par page en plusieurs copies, si nécessaire). Fixez une de ces fiches à un mur de la classe ou dans le couloir (à plusieurs endroits si cela est utile). Divisez les élèves en groupes de deux, où un des élèves sera chargé « d'écrire » et l'autre de « courir ». Le coureur doit courir vers le mur ou le tableau où le mot-clé est affiché, lire le texte, revenir à son partenaire et lui répéter ce qu'il a lu. Le travail de celui qui écrit est d'écouter le coureur et de recopier ce que lui a dit le coureur. Il faudra sans doute quelques allers-retours pour que le coureur puisse dicter correctement sa définition à celui qui écrit. Lorsque la plupart des groupes ont terminé, celui qui écrit peut comparer son travail à la définition affichée. Les rôles sont ensuite inversés pour le prochain mot-clé.

C. Demandez aux élèves d'imaginer la vie dans un pays imaginaire sans gouvernement. Qu'advierait-il s'il n'y avait plus de chefs pour adopter des lois ou pour offrir des services aux citoyens? Il n'y aura pas de code de la route et pas de policiers pour le faire appliquer. Imaginez ce qui arriverait aux écoles, hôpitaux ou centres communautaires. Les élèves peuvent créer une bande dessinée, une entrée de journal ou une courte histoire.

Résumé : 10 à 15 min.

Faites une courte récapitulation des notions de gouvernement et de démocratie. Vous pouvez aussi, demander aux élèves d'écrire quelques réflexions dans leur cahier électoral ou d'apprentissage sur une ou plusieurs des questions suivantes (voir *Possibilités d'évaluation*).

- Quel est le rôle du gouvernement?
- Quels sont les avantages et les inconvénients des différentes formes de gouvernement?
- Qui bénéficie des différentes formes de gouvernement et de prise de décisions?
- Sous quel régime souhaiteriez-vous vivre? Pourquoi?

RESSOURCES EXTERNES

- « Notre pays, notre Parlement », *Bibliothèque du Parlement* — www.parl.gc.ca
- « Government Type », *CIA World Factbook* — www.cia.gov/library/publications/the-worldfactbook/fields/299.html *
- "Queen and Canada," *The Official Website of the British Monarchy* — www.royal.gov.uk *

* (en anglais seulement)

FICHE 1.1 : L'ÎLE DU SURVIVANT

Votre classe décide de faire un voyage de fin d'année de l'autre côté de l'océan. L'avion doit se poser d'urgence et vous vous retrouvez échoué sur une île déserte. Personne ne pourra venir vous chercher avant plusieurs semaines. L'enseignant et les autres adultes ont décidé de s'aventurer sur l'île pour chercher du secours. Les élèves doivent déterminer comment ils s'y prendront pour vivre et survivre ensemble.



Avec les membres de votre groupe, répondez aux questions suivantes.

1. Est-ce que chacun cherchera sa propre nourriture et fera son propre abri, ou travaillerez-vous en équipes ou en petits groupes? Expliquez les motifs justifiant votre choix.
2. Si vous décidez de travailler en équipes ou en groupes, comment les tâches seront-elles réparties entre les élèves?
3. Avez-vous besoin d'un ou de plusieurs leaders? Comment seront-ils choisis? Quel sera leur rôle et quels pouvoirs pourront-ils exercer?
4. Comment les décisions importantes seront-elles prises?
5. Est-il nécessaire d'établir des règles? Si c'est le cas, quelles sont ces règles?
6. Comment punirez-vous ceux qui ne respectent pas les règles ou qui ne font pas leur juste part?

FICHE 1.2 : LES TYPES DE GOUVERNEMENT

Écrivez des mots clés, une image ou votre propre définition pour chaque terme.

Démocratie	
Dictature	
Monarchie	
Monarchie constitutionnelle	



RETOUR : Lequel de ces termes peut être associé au Canada?

FICHE 1.3 : COMMENT DEVRIONS-NOUS DÉCIDER?

Lequel de ces modèles décisionnels conviendrait le mieux à chacun des scénarios suivants?



DICTATURE : une seule personne décide pour tout le groupe.



DÉMOCRATIE : chacun a un droit de parole et un vote, mais la décision finale est déterminée par la position qui est la plus populaire.



CONSENSUS : les membres du groupe discutent des options offertes et doivent s'entendre sur une décision qui répond aux meilleurs intérêts de tout le groupe.

- a) Tu fais partie d'un groupe qui doit monter un projet scientifique. Le groupe doit construire un pont en bâtons de « popsicle ». Chaque membre du groupe est évalué pour sa participation
- b) Votre école organise une collecte de fonds pour Halloween. Une décision doit être prise quant à l'organisme de bienfaisance qui recevra l'argent.
- c) Le match de basket-ball est à égalité avec le temps écoulé au quatrième quart. L'équipe n'a que quelques secondes pour décider du prochain jeu.
- d) C'est une soirée cinéma avec votre famille et vous devez savoir quoi regarder. Heureusement, il existe de nombreux bons choix.
- e) Une nouvelle structure de jeu est en cours de construction dans le parc local et les caractéristiques doivent être déterminées.
- f) Vous achetez un panneau d'affichage pour le travail de groupe à l'école. Le magasin a deux couleurs au choix et une décision doit être faite rapidement car le magasin ferme.
- g) Des planches à roulettes et des longboards roulent sur le trottoir de votre quartier. Récemment, il y a eu quelques accidents avec des skateurs qui rencontrent de jeunes enfants. Certaines personnes veulent que les planches soient interdites sur les trottoirs.



RÉSUMÉ : Quels sont les avantages et les inconvénients de chaque modèle décisionnel ?

DICTATURE :

DÉMOCRATIE :

CONSENSUS :



Tous les citoyens qui vivent dans une démocratie ont des **libertés** et des **droits** garantis, qui sont généralement décrits dans un document juridique qui fait partie de la constitution, comme une charte des droits.

Un droit est un concept légal ou quelque chose que nous sommes moralement ou légalement autorisés à faire ou à avoir. Les droits et les libertés des citoyens sont essentiels dans un pays démocratique robuste. Pour obtenir des droits, il faut généralement les réclamer (par la voie des tribunaux, et même parfois par la violence); ils ne sont pas toujours librement consentis.

Au Canada, nos droits sont protégés par la **Charte canadienne des droits et libertés**. La Charte contient sept articles : les libertés fondamentales, les droits démocratiques, la liberté de circulation, les garanties juridiques, le droit à l'égalité, les droits relatifs aux langues officielles et les droits à l'instruction dans la langue de la minorité. La Charte du Canada est admirée partout dans le monde et a inspiré de nombreux autres pays.

Les **droits démocratiques** comprennent le droit de chaque citoyen canadien, âgé de plus de 18 ans, de voter lors des élections fédérales. Les élections sont le processus par lequel nous choisissons nos représentants élus et notre gouvernement.

Les droits s'accompagnent de **responsabilités**. Une responsabilité est un devoir ou une obligation. C'est quelque chose que vous devez faire afin de respecter certains droits, de les maintenir ou de les promouvoir. Par exemple, le droit de voter s'accompagne de la responsabilité de poser ce geste de façon éclairée et de manière déterminée.

Le **droit de vote** n'a pas toujours été universel au Canada. Plusieurs groupes ont été privés de ce droit par le passé, selon des critères fondés sur le sexe, la race, la religion et même la profession.

Le **suffrage universel** est l'octroi du droit de voter à tous les citoyens âgés de plus de 18 ans, reposant sur limposées notamment aux femmes, aux Premières Nations et Inuit, aux minorités ethniques et religieuses et aux personnes qui ne possèdent aucune propriété.

Les femmes du Canada ont obtenu le droit de vote après des années de protestations. Le Manitoba fut la première province à adopter une loi à cet effet, en janvier 1916, et les femmes de la Colombie-Britannique ont obtenu le droit de voter et de se présenter aux élections provinciales le 5 avril 1917. En 1918, les femmes du Canada avaient, dans une large mesure, le droit de voter au même titre que les hommes lors des élections fédérales. Elles obtiendront le droit de se présenter comme candidates fédérales en 1919.

LEÇON 2 : DROITS ET RESPONSABILITÉS EN DÉMOCRATIE

Même si ces dernières n'étaient pas toutes égales devant la loi. Les femmes, ainsi que les hommes, de plusieurs minorités ethniques et raciales, comme les Canadiens d'origine chinoise et japonaise et les Autochtones, furent privés du droit de voter pendant plusieurs décennies. Les hommes des Premières Nations ne pouvaient voter que s'ils abandonnaient leurs droits issus des traités et leur statut indien. Les Premières Nations n'ont obtenu le droit de voter aux élections provinciales de la Colombie-Britannique qu'en 1949. Le suffrage universel, n'a été instauré qu'en 1960.

Malgré ce changement face à ces injustices, la participation aux élections est en déclin au Canada depuis plusieurs décennies. Le fait que ce faible taux de participation soit surtout concentré chez les jeunes Canadiens nous inquiète tout particulièrement. *L'Enquête nationale auprès des jeunes*, commandée par Élections Canada, cerne plusieurs raisons expliquant le désintérêt des jeunes, notamment le manque d'intérêt et de connaissances sur la politique, le manque d'information sur le lieu du vote et la manière d'exprimer son suffrage et le fait de ne pas considérer le vote comme un devoir de citoyen.

GRANDE IDÉE

Tous les citoyens qui vivent en démocratie ont des libertés et des droits garantis. Le droit de voter s'accompagne de la responsabilité de poser ce geste de façon éclairée et de manière déterminée.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À l'issue de la leçon, les élèves devraient avoir acquis des connaissances sur ce qui suit :

- les droits civils et politiques définis dans la *Charte canadienne des droits et libertés*;
- l'histoire du droit de vote au Canada et les politiques discriminatoires relatives au suffrage.

Les élèves devraient être en mesure d'accomplir les tâches suivantes :

- identifier et expliquer les responsabilités qui accompagnent nos droits et libertés au Canada;
- réfléchir aux cas de discrimination du passé liés au droit de vote et évaluer le rôle des gens, des événements ou des développements de la société au regard du suffrage universel.

RESSOURCES

- Présentation PowerPoint 2 : Droits et responsabilités en démocratie
- Vidéo : Le droit de vote
- Vidéo : L'histoire du droit de vote en Colombie-Britannique
- Document 2.1 : Points saillants de la *Charte canadienne des droits et libertés*

- Document 2.2 : Histoire du droit de vote au Canada
- Document 2.3 : Histoire du droit de vote en Colombie-Britannique
- Fiche 2.4 : Le droit de vote au Canada
- Fiche 2.5 : Nos droits et responsabilités
- Fiche 2.6 : Fiche de planification

(Les vidéos, diapositives et les versions numériques des fiches d'activité peuvent être trouvés au

www.voteetudiant.ca/cb)

ACTIVITÉS

 **Amorce : 10 à 15 min.**

1. Discutez de l'idée de « droit » et demandez aux élèves de dresser une liste de leurs droits à l'école. Quelques exemples :

- Le droit à une éducation
- Le droit de penser et de s'exprimer librement
- Le droit à un établissement propre et sécuritaire
- Le droit d'être traité équitablement et avec respect
- Le droit de se faire des amis et de s'associer aux personnes de son choix.

2. Passez en revue le code de conduite de l'école (sur le site internet de l'école ou du conseil scolaire, ou dans l'agenda des élèves). Reliez les attentes précisées dans ce code à la liste des droits établie par les élèves, et ajoutez-en d'autres, au besoin. Soulignez le fait que les droits viennent avec des responsabilités (ou attentes).

3. Demandez aux élèves de dresser une liste des attentes qui pourraient être ajoutées au code de conduite de l'école (tant pour les élèves que pour les enseignants). Encouragez les élèves à partager leurs idées avec l'administration de votre école grâce à une discussion, une présentation ou une activité de rédaction de lettres; par exemple, le directeur et/ou le directeur adjoint pourraient être invités à visiter la classe pour une discussion sur les règles actuelles et les changements potentiels.

 **Apprentissages essentiels : 20 min.**

Utilisez le PowerPoint 2 et la vidéo « Le droit de vote » pour passer en revue les termes clés suivants : droit, liberté, la *Charte canadienne des droits et libertés*, libertés fondamentales, droits démocratiques, responsabilité, suffrage universel et suffrage des femmes.

Note à l'enseignant : Vous trouverez plus d'information dans les documents 2.1 et 2.2.

 **Discussion : 10 min.**

Le taux de participation au Canada est en déclin depuis les dernières décennies. Lors de l'élection provinciale de 2017 en Colombie-Britannique, seulement un peu plus de la moitié (57.5 %) des électeurs admissibles ont voté. Pourquoi

LEÇON 2 : DROITS ET RESPONSABILITÉS EN DÉMOCRATIE

pensez-vous que de moins en moins de personnes expriment leur suffrage? Est-ce qu'il s'agit d'un manque de respect pour ceux et celles qui ont combattu en faveur du droit de vote? Le fait de ne pas voter peut-il être un choix légitime?

Note à l'enseignant : Soyez sensibles aux circonstances de la vie des élèves qui peuvent créer une polémique autour du vote, comme les motifs religieux ou les traditions de certains groupes.

★ Mise en pratique : 20 à 30 min.

1. Passez en revue et interprétez l'historique des droits de vote en Colombie-Britannique à l'aide du document 2.3 et de la vidéo « L'histoire du droit de vote en Colombie-Britannique », ainsi que de recherches provenant d'autres sources.

2. À l'aide de la fiche 2.4, les élèves devront inscrire la date à laquelle un groupe particulier a obtenu le droit de voter et les raisons pour lesquelles ce droit lui a été accordé.

3. Ensuite, demandez aux élèves de créer une échelle chronologique illustrant les dates où les divers groupes ont obtenu le droit de voter ou le moment où leur accès au vote s'est amélioré.

✚ Autres idées :

A. À l'aide de la fiche 2.1, étudiez la *Charte canadienne des droits et libertés* avec l'ensemble des élèves. Individuellement, en groupe de deux ou avec tout le groupe, les élèves devront réfléchir aux responsabilités qui accompagnent chaque droit au moyen de la fiche 2.5.

B. Demandez aux élèves de créer une affiche ou une pièce multimédia pour célébrer le suffrage universel. La feuille d'activité 2.6 peut être utilisée comme outil de planification d'affiches. Les élèves doivent partager le matériel promotionnel et les présentations créatives dans toute l'école avant votre journée de Vote étudiant. Les productions peuvent également être soumises à CIVIX par courriel ou partagées sur les réseaux sociaux.

C. Demandez ensuite aux élèves de s'imaginer qu'ils appartiennent à un des groupes qui a lutté pour obtenir le droit de voter et de décrire leurs sentiments et leur expérience dans un journal. Les élèves doivent rédiger deux entrées dans leur journal : une entrée avant d'avoir obtenu le droit de voter et l'autre, après l'avoir obtenu. Les élèves peuvent utiliser la fiche 2.7 pour noter leurs entrées.

D. À l'aide des documents 2.2, 2.3 et d'autres recherches, demandez aux élèves de se pencher sur l'histoire des peuples autochtones du Canada et sur la façon dont ils ont obtenu le droit de voter. Les élèves devront écrire un résumé ou un article reposant sur leurs recherches (précisant qui, quoi, où, quand et comment).

E. Le nombre de personnes qui participent aux élections a diminué au cours des dernières années. Seulement 57.7 % des citoyens ont voté lors de la dernière élection provinciale, par rapport à 70.5 % en 1983. Ce déclin est-il acceptable? Constitue-t-il un manque de respect pour ceux et celles qui ont lutté afin d'obtenir ce droit?

F. En vous servant du Document 2.1 comme guide, passez en revue la *Charte canadienne des droits et libertés* en groupe. Individuellement, à deux ou en classe, demandez aux élèves de réfléchir aux responsabilités qui accompagnent chaque droit à l'aide de la feuille d'activité 2.5. Les élèves pourraient également utiliser des sections sélectionnées et trouver un exemple concret qui les représente.



Résumé : 5 min.

Faites une courte récapitulation sur les droits et responsabilités. Vous pouvez aussi demander aux élèves d'écrire leurs réflexions dans leur cahier électoral ou d'apprentissage (voir *Possibilités d'évaluation*).

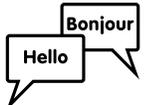
- Pour vous, que signifie vivre dans un pays démocratique?
- Quelle serait votre réaction si l'on vous refusait le droit d'exprimer vos opinions?
- Est-il important de protéger les droits des minorités dans une démocratie?
- Est-ce qu'il est important que les citoyens soient des membres responsables de la société?
- Voteriez-vous lorsque vous aurez 18 ans? Pourquoi?

RESSOURCES EXTERNES

- « Electoral History of BC », *Elections BC* — www.elections.bc.ca/resources/electoral-history-of-bc *
- L'histoire du vote au Canada, Élections Canada — www.elections.ca
- « Le droit de vote des femmes » *Documentaire Moments marquants* — www.cpac.ca/fr
- « Le système électoral du Canada » *Élections Canada* — www.elections.ca
- L'évolution du droit de vote fédéral, *Élections Canada* — www.elections.ca
- Droit de vote au Canada, *Encyclopédie canadienne*, <http://encyclopediecanadienne.ca/fr/article/droit-de-vote-1>
- - « Le droit de vote des peuples autochtones », *Encyclopédie canadienne*, <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/droit-de-vote-des-peuples-autochtones>

* (en anglais seulement)

DOCUMENT 2.1 : POINTS SAILLANTS DE LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

	Points saillants	Exemples
 <p>Libertés fondamentales</p>	<ul style="list-style-type: none"> Vous avez le droit de prier et de pratiquer votre religion à votre façon, ou de ne pas prier du tout. Vous avez la liberté de vous faire vos propres opinions. Vous avez la liberté d'exprimer vos opinions. Les médias sont libres de rapporter tout ce qui se passe au Canada. Vous pouvez organiser des manifestations pour exprimer votre mécontentement. Vous pouvez choisir vos propres amis. 	<p>Vous ne pouvez pas être puni pour vos croyances religieuses.</p>
 <p>Droits démocratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Si vous êtes un citoyen et avez 18 ans, vous pouvez voter lors d'une élection. Si vous êtes un citoyen et avez 18 ans, vous pouvez vous présenter comme candidat pour devenir politicien. Le gouvernement doit tenir des élections tous les cinq ans ou moins. Les gouvernements élus doivent se réunir au moins une fois par an. 	<p>Vous pouvez vous présenter comme candidat dès que vous atteignez l'âge de 18 ans.</p>
 <p>Liberté de circulation et d'établissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> Vous pouvez vivre et habiter dans n'importe quelle province ou n'importe quel territoire au Canada. Vous pouvez quitter le Canada et revenir à votre gré. 	<p>Vous pouvez quitter le Canada et revenir à votre gré.</p>
 <p>Garanties juridiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Si vous êtes arrêté, vous devez être informé de votre droit de consulter un avocat. Le cas échéant, vous devez être traduit en justice dans un délai jugé raisonnable. Vous êtes considéré innocent jusqu'à preuve du contraire. 	<p>Vous bénéficierez d'un procès juste et équitable si vous êtes accusé d'un crime.</p>
 <p>Droits à l'égalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> Vous ne pouvez pas être traité injustement pour des motifs liés à la race, à l'origine nationale ou ethnique, à la religion, au sexe, à l'âge ou aux capacités physiques ou mentales. 	<p>Vous ne pouvez pas être exclu d'une activité en raison de votre handicap.</p>
 <p>Langues officielles du Canada</p>	<ul style="list-style-type: none"> Vous pouvez parler ou écrire au gouvernement fédéral en anglais ou en français. C'est également le cas pour certains gouvernements provinciaux. 	<p>Vous pouvez envoyer une lettre à votre député en anglais ou en français.</p>
 <p>Droits à l'instruction dans la langue de la minorité</p>	<ul style="list-style-type: none"> Vous pouvez faire vos études en anglais ou en français si vous répondez à certains critères. 	<p>Vous pouvez fréquenter une école française si vous faites la preuve que vous êtes francophone ou si un parent ou un frère ou une sœur a suivi des études en français.</p>

DOCUMENT 2.2 : HISTOIRE DU DROIT DE VOTE AU CANADA

Voici quelques faits saillants sur l'histoire du vote au Canada.

L'Amérique du Nord britannique – Seuls les hommes riches peuvent voter (1758-1866)

À l'origine, seuls les hommes riches qui possèdent des biens d'une valeur déterminée, ou qui ont payé un certain montant d'impôt chaque année ou encore un loyer, peuvent voter. Seule une petite partie de la population répond à ces exigences. Les femmes ainsi que divers groupes religieux et ethniques sont exclus.

Élargissement du droit de vote aux femmes (1867-1919)

Dès les années 1870, les Canadiennes commencent à s'organiser pour obtenir le droit de voter. Ces femmes obtiennent l'aide d'organisations influentes et déposent des projets de loi aux parlements provinciaux pour obtenir le droit de voter, malgré une opinion publique hostile et le peu d'intérêt des politiciens. Lorsque les projets de loi étaient défaits, elles les déposaient de nouveau jusqu'à ce qu'ils soient finalement acceptés. Le Manitoba est la première province à étendre le suffrage aux femmes, en 1916 et d'autres provinces lui emboîteront le pas peu après, incluant la Nouvelle-Écosse en 1918. En 1918, les femmes obtiennent le droit de voter aux élections fédérales, au même titre que les hommes.



Nellie McClung, militante dans le mouvement des suffragettes et l'une des premières femmes élues au Canada.

L'universalité du vote (1920-1960)

Le droit de voter devient universel avec la *Loi des élections fédérales* de 1920, mais la discrimination demeure. Les Autochtones et les personnes d'origine chinoise ne pouvaient pas voter. En particulier les citoyens canadiens d'origine japonaise se voient refuser le droit de suffrage, même après avoir été au service de l'armée canadienne pendant la guerre. Les Autochtones peuvent voter seulement s'ils renoncent à leurs droits ancestraux et à leur statut d'Indiens inscrits. Divers groupes religieux sont également touchés. La dernière de ces limitations n'est levée qu'en 1960 au terme d'un grand débat politique.

Accessibilité pour tous (1961-1997)

Une panoplie de mesures sont prises pour rendre le suffrage encore plus accessible et pratique pour l'ensemble des électeurs (ou de l'électorat) :

- La loi oblige les employeurs à allouer à leur personnel suffisamment de temps pendant les heures de travail pour aller voter.
- Les heures de vote sont prolongées.
- Le vote par anticipation et le bulletin de vote postal sont mis en place. Le vote postal est surtout utile aux étudiants qui sont loin de leur domicile habituel, aux vacanciers, aux gens d'affaires, aux détenus et aux personnes qui résident temporairement hors du pays, incluant les membres des Forces armées et les fonctionnaires.

- Un accès de plain-pied pour les personnes en fauteuil roulant est assuré dans les bureaux de scrutin et des critères d'accessibilité s'appliquent pour sélectionner les bureaux de scrutin.



Les Autochtones ont vu leur droit de vote élargi en 1960 sous la direction du Premier Ministre John Diefenbaker.

- De nouveaux outils et services sont proposés pour répondre aux besoins des Canadiens, incluant des loupes pour lire les bulletins, des gabarits en braille ou tactiles, des listes des candidats en gros caractères ou en braille et l'interprétation gestuelle.
- Des bureaux de scrutin itinérants commencent à s'installer dans divers établissements (comme les universités et collèges) pour recueillir les suffrages.
- L'information à l'intention des votants est rendue accessible dans les deux langues officielles, ainsi que dans certaines langues autochtones et ethnoculturelles. En outre, des programmes d'information sont mis en place pour faire connaître les processus électoral et référendaire aux citoyens, plus particulièrement aux personnes et aux groupes qui sont les plus susceptibles d'éprouver des difficultés à exercer leurs droits démocratiques.

Contestations fondées sur la Charte (1982 à 2004)

À la suite de l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés*, plusieurs groupes ont contesté la *Loi sur les élections du Canada* pour obtenir le droit de voter.

- Environ 500 juges nommés par le gouvernement fédéral ont obtenu le droit de voter aux élections fédérales de 1988 après qu'un tribunal ait déterminé que la loi sur les élections contredisait le droit de voter garanti par la Charte.
- En 1988, le Conseil canadien des droits des personnes handicapées a affirmé, dans une contestation fondée sur la Charte, que les lois sur les élections ne devaient pas disqualifier des personnes souffrant de maladie mentale. Ce n'est qu'en 1993 que le Parlement a retiré cette exclusion.
- Depuis 1982, les détenus de plusieurs établissements pénitentiaires ont eu recours à la Charte pour défendre leur droit de voter. En 1993, le Parlement a supprimé l'exclusion touchant les détenus dont la sentence était inférieure à deux ans. Même si la loi n'a pas été modifiée pour les détenus purgeant une peine supérieure à deux ans, la Cour suprême du Canada, en 2002, a établi que les détenus dont la sentence est supérieure à deux ans ne pouvaient pas être exclus. Ces derniers ont donc obtenu le droit de voter à partir de 2004.

Source : *Histoire du vote*

DOCUMENT 2.3 : HISTOIRE DU DROIT DE VOTE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

1871	Première élection générale en Colombie-Britannique.
1872	Les Chinois et les Autochtones perdent le droit de voter.
1876	L'obligation d'être propriétaire pour voter est abandonnée.
1878	Les enseignants n'ont pas le droit de voter ou de faire campagne.
1883	L'interdiction s'appliquant aux enseignants est abandonnée.
1893	Les personnes qui résident dans un foyer provincial n'ont pas le droit de voter.
1895	Les Japonais perdent le droit de voter.
1899	Les fonctionnaires provinciaux perdent le droit de voter.
1900	Les fonctionnaires obtiennent à nouveau le droit de voter.
1907	Les Hindous perdent le droit de voter.
1916	Les membres du clergé peuvent maintenant se présenter et siéger à titre de députés provinciaux.
1917	Les femmes sont maintenant habilitées à voter.
1931	Les Doukhobors perdent le droit de voter.
1939	Les personnes qui résident dans un foyer provincial peuvent maintenant voter.
1945	Les membres des groupes interdits, s'ils sont autrement admissibles, peuvent voter s'ils ont servi dans l'armée pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale.
1947	Les personnes qui n'ont pas une connaissance adéquate de l'anglais ou du français ne peuvent pas voter.
1947	L'interdiction contre les Chinois et les Hindous est levée.
1947	La citoyenneté canadienne est reconnue comme un critère de qualification, en plus d'être un sujet britannique.
1948	Les Mennonites et les Huttérites ne sont plus admissibles.
1949	L'interdiction contre Indiens inscrits, à savoir les individus Autochtones reconnus et enregistrés en vertu de la Loi sur les Indiens et les Japonais est levée.
1952	L'âge du vote est fixé à 19 ans.
1952	L'interdiction contre les Doukhobors est levée.
1979	Les électeurs aveugles peuvent marquer leur bulletin à l'aide d'un gabarit.
1982	Les personnes qui n'ont pas une connaissance adéquate de l'anglais ou du français peuvent maintenant voter.
1985	La condition de « sujet britannique » n'est plus un critère d'admissibilité.
1985	Les personnes détenues dans une institution psychiatrique provinciale ou un autre hôpital psychiatrique, suite à la décision d'un tribunal, ne peuvent pas voter.
1988	Les personnes qui ont été accusées d'un crime ou qui sont en liberté conditionnelle, et ne sont plus détenues, ne peuvent plus voter.
1992	La <i>Elections Amendment Act</i> abaisse l'âge du vote de 19 à 18 ans et allège les restrictions sur l'inscription à la liste électorale le jour du vote.
1995	Les personnes détenues dans un établissement correctionnel pour une durée de moins de deux ans ne peuvent plus voter.
1995	Les personnes détenues dans une institution psychiatrique provinciale ou un autre hôpital psychiatrique, suite à la décision d'un tribunal, peuvent maintenant voter.
1995	Le directeur général des élections et le directeur général adjoint des élections ne peuvent pas voter.
2003	Les personnes détenues dans un établissement correctionnel pour une durée de plus de deux ans peuvent maintenant voter.

FICHE 2.4 : LE DROIT DE VOTE AU CANADA

Tâche 1 : Pour chaque groupe, rédigez un résumé des changements survenus au fil des ans.

Groupe	Année(s)	Quoi, pourquoi et comment
Femmes		
Autochtones		
Canadiens d'origine chinoise		
Personnes handicapées		
Juges		
Personnes souffrant de maladie mentale		
Canadiens en prison		

FIGHE 2.5 : NOS DROITS ET RESPONSABILITÉS

Pour chacun des droits suivants prévus dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, trouvez la responsabilité correspondante.

Droit	Responsabilité
J'ai le droit de parler librement.... mais j'ai la responsabilité <i>de ne pas prononcer de paroles qui pourraient faire du tort ou blesser les autres.</i>
J'ai le droit de rencontrer des gens en public ou en privé... mais j'ai la responsabilité
J'ai le droit de pratiquer la religion de mon choix, ou de ne pratiquer aucune religion.... mais j'ai la responsabilité
J'ai le droit d'être ami ou de m'associer avec qui je veux.... mais j'ai la responsabilité
J'ai le droit de voter aux élections (lorsque j'aurai 18 ans).... mais j'ai la responsabilité
J'ai le droit de communiquer en anglais ou en français avec les représentants du gouvernement fédéral..... mais j'ai la responsabilité
J'ai le droit d'être traité équitablement, sans égard à la race, à mon origine nationale ou ethnique, à ma couleur, à ma religion, à mon âge, à mon sexe ou à mes capacités physiques ou mentales.... mais j'ai la responsabilité

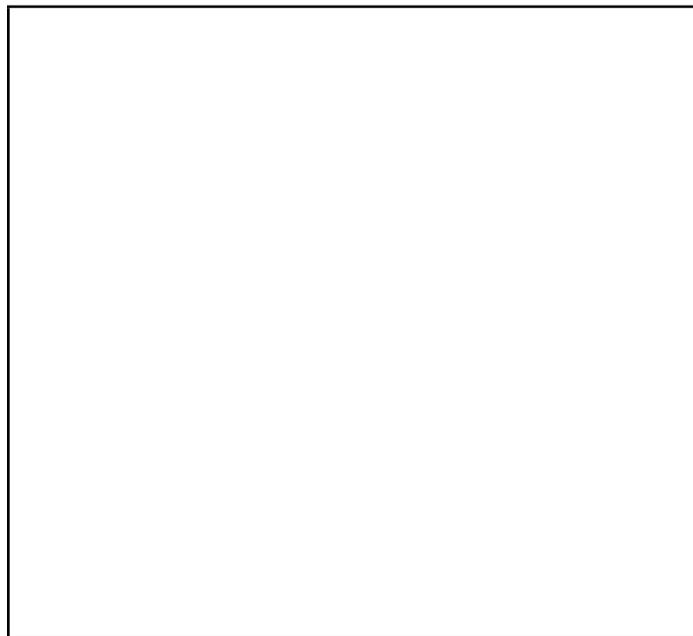
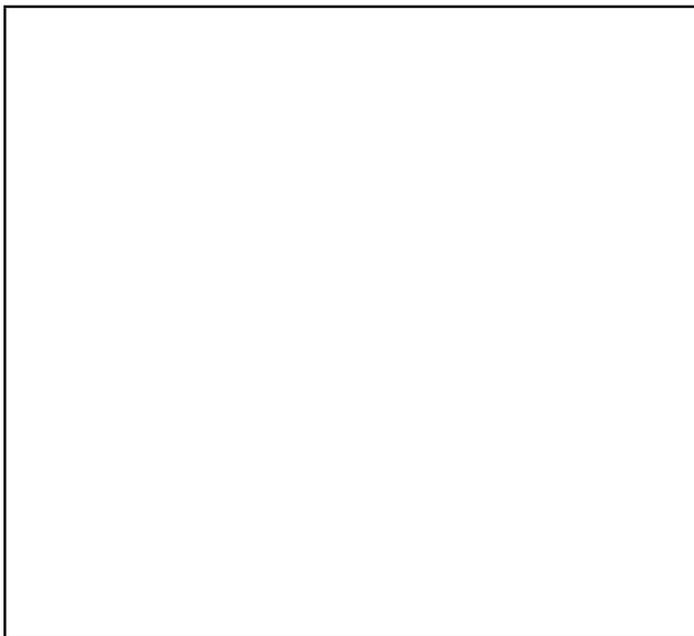
FICHE 2.6 : FICHE DE PLANIFICATION

Répondez aux questions suivantes afin de préparer la conception de votre affiche ou votre présentation.

Que dira votre affiche ou votre présentation? Quel est votre message principal?

Quel type d'images voulez-vous y inclure?

Utilisez les cases ci-dessous pour montrer les différentes façons dont vous pourriez disposer vos images et le texte pour créer un effet maximal.



GOVERNMENTS IN CANADA



Le Canada est une **démocratie parlementaire**. Nous élisons des députés qui nous représentent au Parlement fédéral et aux assemblées législatives provinciales et territoriales.

À l'exception des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, les représentants élus fédéraux et de la plupart des provinces sont affiliés à un **parti politique**. Un parti politique rassemble des personnes partageant une vision commune et des idées politiques similaires, dont l'intention est d'atteindre le pouvoir et d'introduire des changements politiques utiles.

Dans une démocratie parlementaire, le parti politique dominant ou le parti qui compte le plus grand nombre de représentants élus à l'Assemblée législative ou au **Parlement** détermine généralement qui sera le chef du gouvernement. Les citoyens ne votent pas directement pour le chef.

Si le parti au pouvoir a plus de la moitié des sièges, il formera un **gouvernement majoritaire**. S'il a moins de la moitié, il formera un **gouvernement minoritaire**.

Dans un système parlementaire, il y a trois volets ou divisions : législatif, exécutif et judiciaire.

Le **volet législatif** mène des débats sur les lois, les modifie et les adopte. Au niveau fédéral, le volet législatif est composé de la chambre haute et de la chambre basse : du **Sénat** avec ses 105 sénateurs nommés et de la **Chambre des communes**, composée des **députés** élus. On compte actuellement 308 députés et chacun représente une zone géographique différente, appelée **circonscription**.

Au niveau provincial, en Colombie-Britannique, le volet législatif est représenté par l'**Assemblée législative** et les représentants élus sont des députés provinciaux. On compte actuellement 85 députés provinciaux, chacun représentant une circonscription différente. Il y a actuellement 87 députés à travers la province, chacun représentant une circonscription électorale.

Le **volet exécutif** doit instaurer les lois et est composé du monarque, du chef du gouvernement et des membres de son **cabinet**. Le monarque est représenté par le **gouverneur général** au niveau fédéral et par le **lieutenant-gouverneur** au niveau provincial. Le chef du gouvernement au niveau fédéral ou provincial se nomme le **premier ministre**. Le premier ministre nomme plusieurs membres élus, généralement dans son propre parti, pour diriger les **ministères** du conseil exécutif (ou le cabinet). Chaque **ministre** est responsable d'une ou de plusieurs

LEÇON 3 : LES ORDRES DE GOUVERNEMENT

des responsabilités du gouvernement et agit comme conseiller auprès du premier ministre et de l'Assemblée législative dans son ou ses domaines d'expertise. Le volet exécutif fait appliquer les lois, les règles et les règlements, avec le soutien de la fonction publique.

Le **volet judiciaire** est chargé de superviser et de faire appliquer les lois. Au niveau fédéral, le volet judiciaire est dirigé par la Cour suprême et neuf juges nommés. Au niveau provincial, le volet judiciaire est dirigé par le juge en chef de la Colombie-Britannique. Le volet judiciaire interprète la loi, les règles et les règlements, et punit ceux qui sont reconnus coupables de les avoir enfreints. Il est indépendant et distinct des volets exécutif et législatif du gouvernement.

Les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux ont des domaines de responsabilité différents. La répartition des pouvoirs repose sur le principe de **subsidiarité**, selon lequel la gestion d'un dossier est confiée à l'ordre de gouvernement qui en est le plus près. La répartition des responsabilités est décrite aux articles 91 à 95 de la *Loi constitutionnelle* (1867).

Le gouvernement **fédéral** est responsable de l'ensemble du pays et de tout dossier d'intérêt national et international, comme l'armée, les relations avec d'autres pays, le commerce international, la monnaie et la devise, les pêches et océans, le droit criminel et la sécurité publique.

Les gouvernements **provinciaux** et **territoriaux** sont responsables des questions touchant leur propre province ou territoire et les affaires régionales, incluant l'éducation, la prestation des soins de santé, le bien-être social et le transport.

Il existe des dossiers où les gouvernements fédéral et provinciaux partagent des responsabilités, comme l'environnement, la fiscalité, l'agriculture et les ressources naturelles. On parle alors de **responsabilités partagées**.

Il existe également d'autres formes de gouvernement au Canada, chargées de dossiers plus locaux mais qui collaborent avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Les **autorités locales** sont responsables de leur propre ville et des enjeux communautaires, comme la collecte des déchets et le recyclage, les bibliothèques, les routes et les ponts, les parcs et les loisirs. Les autorités locales en C.-B. comprennent les autorités municipales, les districts régionaux et les districts en voie d'organisation, et ils obtiennent leurs pouvoirs du gouvernement provincial. Chaque autorité **municipale** se dote d'un conseil élu

composé de **conseillers** locaux. Le chef du conseil est généralement le **maire** et il est élu par la population.

En outre, il existe d'autres types de gouvernement dans certaines communautés autochtones ou réserves des Premières Nations. Les **autorités autochtones** partagent fréquemment des responsabilités avec le gouvernement de leur province ou territoire et avec le gouvernement fédéral.

Par **autonomie gouvernementale**, nous référons à une Première Nation ou une communauté inuit ou métis qui exerce un contrôle sur une grande partie de ses activités. Le niveau d'autonomie varie, mais les lois fédérales et provinciales continuent de s'appliquer et les autres ordres de gouvernement travaillent souvent de concert au bénéfice de tous les membres de la communauté. Les Premières Nations en régime d'autonomie gouvernementale peuvent signer des traités (entente formelle) avec les différents ordres du gouvernement fédéral (souvent référé comme la Couronne). Les ententes territoriales (traités modernes) conclues entre les gouvernements et les nations autochtones accordent généralement aux Autochtones plus d'autonomie pour choisir leurs propres méthodes de représentation et leurs propres processus décisionnels.

GRANDE IDÉE

Le Canada compte plusieurs ordres de gouvernement, chacun ayant ses propres représentants élus et domaines de responsabilité.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À l'issue de la leçon, les élèves devraient avoir acquis des connaissances sur ce qui suit :

- les ordres de gouvernement, leurs principales fonctions et sources de financement;
- la participation et la représentation dans le système de gouvernement canadien.

Les élèves devraient être en mesure d'accomplir les tâches suivantes :

- déterminer quel ordre de gouvernement au Canada est responsable de quels dossiers;
- comprendre le rôle du gouvernement dans la vie des citoyens.

LEÇON 3 : LES ORDRES DE GOUVERNEMENT

RESSOURCES

- Présentation PowerPoint 3 : Les ordres de gouvernement
 - Vidéo : Les ordres de gouvernement
 - Vidéo : La démocratie parlementaire en Colombie-Britannique
 - Fiche 3.1 : Responsabilités du gouvernement
 - Fiche 3.2 : Une journée dans ma vie
 - Fiche 3.3 : Étude sur le gouvernement
 - Document 3.4 : Histoire de l'autonomie gouvernementale autochtone
 - Fiche 3.5 : Profil d'une Première Nation
- (Les vidéos, diapositives et les versions numériques des fiches d'activité peuvent être trouvés au www.voteetudiant.ca/cb)

ACTIVITÉS

Amorce : 5 à 10 min.

1. Discutez de la répartition des responsabilités au sein de votre propre école. Questions de discussion : à qui parlerais-tu si tu avais des problèmes avec tes devoirs? À qui diriez-vous si de l'eau était renversée dans le hall? Qui serait chargé de le nettoyer? À qui parleriez-vous si quelqu'un vous intimidait pendant la récréation?
2. Revoyez l'idée d'une démocratie représentative. Ensuite, demandez aux élèves s'ils savent combien il y a de niveaux de gouvernement au Canada. Notez les niveaux de gouvernement au tableau ou récitez-les verbalement.
3. Demandez aux élèves quel serait le représentant avec lequel ils communiqueraient dans les scénarios suivants :
 - a) Toi et tes amis souhaiteriez que l'on installe une rampe de planche à roulette dans le parc.
 - b) Tu juges que l'on devrait offrir une aide financière accrue aux jeunes pour qu'ils puissent poursuivre des études postsecondaires ou des programmes de formation professionnelle.
 - c) Le lampadaire près de chez toi est brisé et doit être remplacé.
 - d) Tu visites un pays étranger et tu as besoin de documentation.
 - e) L'hôpital de ta ville a besoin d'un appareil pour les rayons-X.
4. Faites le point sur l'activité : pourquoi est-il important de savoir quels rôles et quelles responsabilités sont associés à chaque ordre de gouvernement?

Discussion: 10 min.

Pensez à tous les gestes que vous posez chaque jour (p. ex. au lever, pour vous rendre à l'école, à l'école, après l'école). Quelle est l'influence du gouvernement sur ces activités?

Apprentissages essentiels : 20 min.

Au moyen du PowerPoint 3, de la vidéo « Les ordres de gouvernement » et de la vidéo « La démocratie parlementaire en Colombie-Britannique », passez en revue les termes et les concepts clés sur les ordres de gouvernement : fédéral, provincial/territorial, local/municipal, député, député provincial, conseiller, Parlement, premier ministre, maire, autonomie gouvernementale.

★ Mise en pratique : 20-25 mins

1. Demandez aux élèves de terminer l'activité 3.1. Ils devraient mettre en évidence ou encercler tous les domaines gouvernementaux qui affectent leur vie, établir des liens là où les gouvernements doivent travailler ensemble et analyser quel niveau de gouvernement les affecte le plus.
2. Demandez aux élèves de créer une œuvre d'art ou une bande dessinée qui montre les différentes choses qu'ils font au quotidien ou qui représente un « jour de ma vie ». Pour chaque graphique ou image, les élèves doivent lier ou étiqueter ce qu'ils font par rapport à la législation ou aux services gouvernementaux. La feuille d'activité 3.2 peut être utilisée pour une bande dessinée.

Autres idées :

- A. Révisez le document 3.1 et demandez aux élèves d'identifier une responsabilité provinciale qui les intéresse. En groupes, groupes de deux ou individuellement, demandez aux élèves de préparer une présentation créative qui explique l'importance de la responsabilité. Les élèves peuvent utiliser le format de leur choix : un discours, une affiche, un sketch, une chanson ou un rap.
- B. Demandez aux élèves de trouver une histoire touchant le gouvernement dans le journal local. Demandez-leur de déterminer si l'histoire concerne le gouvernement fédéral, provincial ou municipal en surlignant les mots clés qui révèlent cette information. À l'aide de la fiche 3.4, demandez aux élèves de répondre aux questions suivantes et de transmettre leurs conclusions à la classe : Sur quoi cet article porte-t-il? Quel enjeu est abordé? Quel ordre de gouvernement est concerné? Quels sont les arguments ou les points soulevés en appui de ces arguments? Pour qui importe cette histoire ?

LEÇON 3 : LES ORDRES DE GOUVERNEMENT

C. Distribuez la fiche 3.3 (à faire en devoir). Fournissez aux élèves les liens suivants afin qu'ils puissent effectuer leurs recherches.

- Gouverneur général du Canada — www.gg.ca
- Lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique — www.ltgov.bc.ca *
- Parlement du Canada — www.parl.gc.ca
- Élections Canada — www.elections.ca
- Elections BC — www.elections.bc.ca *
- Assemblée législative de la Colombie-Britannique — www.leg.bc.ca *

* (en anglais seulement)

Note à l'enseignant : Cette activité peut aussi être effectuée au laboratoire informatique.

D. Apprenez-en davantage sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones du Canada en étudiant le document 3.5 avec les élèves. Utilisez la carte des Premières Nations (<http://fnpim-cippn.aandc-aadnc.gc.ca/index-fra.html>) et d'autres ressources pour localiser les réserves des Premières Nations les plus proches de votre école. En classe ou en petits groupes, demandez aux élèves de sélectionner une Première Nation et de remplir la fiche 3.6. Vous pouvez aussi assigner différentes Premières Nations à différents élèves et leur demander de présenter leur fiche remplie en classe.

E. Demandez aux élèves de dessiner une image ou une carte de la communauté et d'étiqueter cinq services du gouvernement (p. ex. école, parc, hôpital, routes, voitures, policier). Les étiquettes doivent inclure l'ordre de gouvernement et la responsabilité. Les élèves pourraient en outre construire un modèle physique de leur communauté.

F. Invitez un élu, un ancien politicien ou un fonctionnaire (de n'importe quel ordre ou un leader d'une communauté autochtone) à venir visiter l'école ou la classe pour discuter du rôle et des responsabilités de son ordre de gouvernement.



Résumé : 5 à 10 min.

Faites une courte récapitulation sur les responsabilités du gouvernement. Vous pouvez aussi demander aux élèves d'écrire leurs réflexions dans leur cahier électoral ou d'apprentissage (voir *Possibilités d'évaluation*).

- Qu'avez-vous appris sur les ordres de gouvernement au Canada?
- Quelle est l'influence du gouvernement sur votre vie?
- Le gouvernement est-il important? Pourquoi?
- Pourquoi les Autochtones préfèrent-ils bénéficier d'une véritable autonomie gouvernementale?

RESSOURCES EXTERNES

- Le système de gouvernement des Canadiens — *Parlement du Canada* — www.parl.gc.ca
- Découvrir le Canada — *Citoyenneté et Immigration Canada* — www.cic.gc.ca *
- Elections BC — www.elections.bc.ca
- Assemblée législative de la Colombie-Britannique — www.leg.bc.ca
- Parlement du Canada — www.parl.gc.ca *
- Gouvernement du Canada — www.gc.ca
- Affaires autochtones et du Nord Canada — www.aadnc-aandc.gc.ca
- Carte interactive — profils des Premières Nations — <http://fnpim-cippn.aandc-aadnc.gc.ca/index-fra.html>
- First Nations in BC Knowledge Network — www.fnbc.info *
- A guide to Aboriginal Organizations and Services in British Columbia, *Ministry of Aboriginal Relations and Reconciliation* — www.gov.bc.ca/arr/services/guide.html *

* (en anglais seulement)

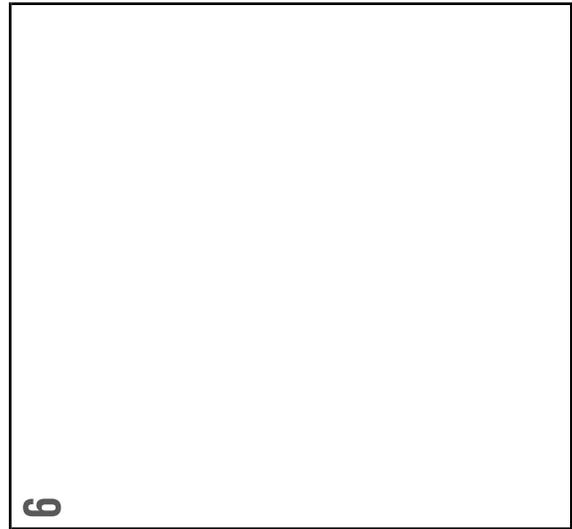
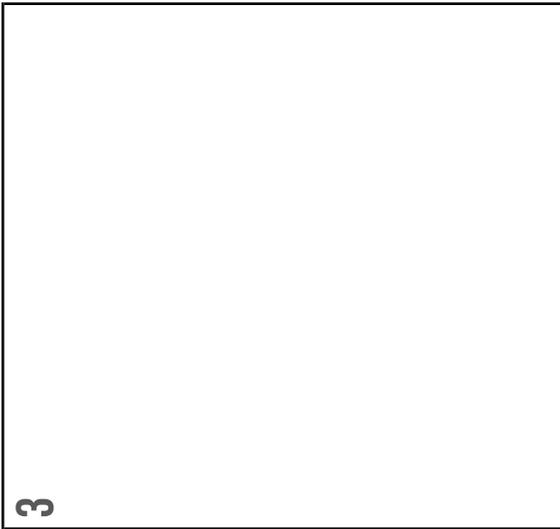
DOCUMENT 3.1 : RESPONSABILITÉS DU GOUVERNEMENT

FÉDÉRAL	PROVINCIAL/TERRITORIAL	MUNICIPAL
 Affaires étrangères et commerce	 Collèges et universités	 Approvisionnement et traitement de l'eau
 Anciens Combattants	 Droits provinciaux et tribunaux	 Bibliothèques
 Citoyenneté et passeports	 Éducation	 Contrôle animal
 Défense nationale	 Municipalités	 Gestion des déchets
 Droit criminel	 Permis de conduire et autoroutes	 Impôts fonciers
 Langues officielles	 Propriétés et droits civils	 Parcs et loisirs
 Monnaie	 Ressources naturelles	 Planification urbaine (zonage)
 Pêcheries	 Services sociaux	 Police locale
 Services postaux	 Soins de santé	 Protection incendie
 Taxes fédérales	 Taxes provinciales	 Routes et trottoirs
 Terres et droits autochtones		 Transport en commun

1. Mettez en surbrillance ou encerclez tous les domaines gouvernementaux qui affectent votre vie.
2. Identifiez deux exemples où différents niveaux de gouvernement peuvent devoir travailler ensemble. Reliez les zones en traçant une ligne entre elles.
3. Selon vous, quel niveau de gouvernement vous affecte le plus ?

FICHE 3.2 : UNE JOURNÉE DANS MA VIE

Dessinez et illustrez ce que vous faites au quotidien. Identifiez chaque graphique ou image avec son lien avec le gouvernement prestations de service.



FICHE 3.3 : ÉTUDE SUR LE GOUVERNEMENT

Dans le tableau ci-dessous, répondez aux questions pour chaque ordre de gouvernement dans votre communauté.

Question	Fédéral	Provincial	Municipal
<p>Quel est le titre officiel de la personne qui représente le souverain pour cet ordre de gouvernement?</p> <p>Qui détient actuellement ce poste?</p>			
<p>Quel est le nom officiel des élus de cet ordre de gouvernement?</p> <p>Combien sont-ils?</p> <p>Qui détient actuellement ce poste dans votre région?</p>			
<p>Quel est le titre officiel du chef de cet ordre de gouvernement?</p> <p>Qui occupe actuellement ce poste et quel parti cette personne représente-t-elle?</p>			
<p>À quel endroit les représentants de cet ordre de gouvernement se réunissent-ils?</p> <p><i>(Nom de l'édifice et ville)</i></p>			
<p>Nommez au moins trois responsabilités de cet ordre de gouvernement.</p>			

FICHE 3.3 : COPIE DE L'ENSEIGNANT – ÉTUDE SUR LE GOUVERNEMENT

Question	Federal	Provincial	Municipal
<p>Quel est le titre officiel de la personne qui représente le souverain pour cet ordre de gouvernement?</p> <p>Qui détient actuellement ce poste?</p>	<p>Gouverneur général</p> <p>Julie Payette</p>	<p>Lieutenant-gouverneur</p> <p>Janet Austin</p>	
<p>Quel est le nom officiel des élus de cet ordre de gouvernement?</p> <p>Combien sont-ils?</p> <p>Qui détient actuellement ce poste dans votre région?</p>	<p>Député fédéral</p> <p>338</p> <p>Les réponses peuvent varier</p>	<p>Député provincial</p> <p>87</p> <p>Les réponses peuvent varier</p>	<p>Conseiller</p> <p><i>Les réponses peuvent varier</i></p> <p><i>Les réponses peuvent varier</i></p>
<p>Quel est le titre officiel du chef de cet ordre de gouvernement?</p> <p>Qui occupe actuellement ce poste et quel parti cette personne représente-t-elle?</p>	<p>Premier ministre</p> <p>Justin Trudeau Parti libéral du Canada</p>	<p>Première ministre</p> <p>John Horgan NPD BC</p>	<p><i>Maire</i></p> <p><i>Les réponses peuvent varier</i></p>
<p>À quel endroit les représentants de cet ordre de gouvernement se réunissent-ils?</p> <p><i>(Nom de l'édifice et ville)</i></p>	<p>Chambre des communes, Édifice du Parlement</p> <p>Ottawa</p>	<p>Parlement de la Colombie-Britannique</p> <p>Victoria</p>	<p>Salle du conseil</p> <p><i>Les réponses peuvent varier</i></p>
<p>Nommez au moins trois responsabilités de cet ordre de gouvernement.</p>	<p>Affaires mondiales, citoyenneté et immigration, défense nationale, devise, sécurité publique, pêches et océans</p>	<p>Éducation, prestation des soins de santé, bien-être social, transport et autoroutes</p>	<p>Gestion des déchets, eau et eaux usées, services communautaires, parcs et loisirs</p>

DOCUMENT 3.4 : HISTOIRE DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE AUTOCHTONE

Voici un aperçu de l'histoire de l'autonomie gouvernementale des Autochtones au Canada.

Les premiers traités (1500-1700)

Avant l'arrivée des Européens en Amérique du Nord, les Autochtones étaient organisés en nations indépendantes. Chacune avait un mode de vie, une organisation politique, une culture, une économie, des lois et un contrôle sur les terres et les ressources de son territoire qui lui étaient propres. Les Européens ont exploré le territoire et s'y sont installés, apportant avec eux des coutumes, des langues, des technologies et des cultures différentes. Les relations entre les Européens et les Autochtones varient d'une région à l'autre et évoluent au fil du temps. Au moment des premiers contacts avec les Européens, la plupart des relations avec les Autochtones reposent sur des ententes commerciales ou des alliances militaires, et sont mutuellement bénéfiques. Dans la plupart des cas, les Autochtones conservent leur indépendance et continuent d'exercer les mêmes droits sur les terres et les ressources. Cependant, à d'autres moments, les Européens et les Autochtones s'affrontent, créant ainsi un climat de méfiance. Alors que les Européens commencent à s'installer en Amérique du Nord de façon permanente, des traités plus officiels sont conclus.



Potlatch à Alert Bay, Colombie-Britannique (c. 1897)

la chasse. Bon nombre de ces traités brisent les amitiés ou les alliances originales, alors que d'autres prévoient des garanties juridiques qui ne seront pas respectées par les gouvernements du Canada. Dans tous les cas, l'équilibre des pouvoirs dans ces relations favorisait systématiquement les Britanniques.

Assimilation et Loi sur les Indiens (1867-1876)

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 (connu aujourd'hui sous le nom de Loi constitutionnelle de 1867) donnait au gouvernement du Canada le contrôle des peuples autochtones et de leurs terres, et les gouvernements autochtones et les conseils de bande avaient des pouvoirs limités. La *Loi sur les Indiens* de 1876 a également introduit le système de pensionnats, qui encourageait l'assimilation (intégration forcée) et obligeait tous les enfants autochtones à les fréquenter. Des milliers d'élèves ont été séparés de force de leur famille et souvent soumis à des abus. Le temps que le dernier de ces traités a été signé en 1923, la majorité des terres et des ressources qui appartenaient autrefois aux peuples autochtones étaient alors contrôlées par le gouvernement canadien. Les Premières Nations ont été mises sur de petites parcelles de terre, appelées réserves, ne pouvaient pas posséder d'entreprises, de maisons ou de territoires puisqu'ils étaient, et sont encore aujourd'hui, considérés comme des sujets de la Couronne.



Village tsimshian à Metlakatla, Colombie-Britannique (c. 1890)

Colonisation britannique (1763)

Après la défaite des Français lors de la Guerre de Sept Ans, le gouvernement britannique promulgue la *Proclamation royale de 1763* qui énonçait les termes et les règles du transfert des terres autochtones aux Britanniques. Les Autochtones deviennent des sujets britanniques, ce qui permet aux Britanniques d'étendre leur autorité sur le continent. Certaines nations refusent de signer ces traités, mais pour celles qui acceptent, les Britanniques promettent des droits juridiques particuliers. Certains traités mènent à la création de réserves et garantissent les droits traditionnels des Autochtones, comme la pêche et

DOCUMENT 3.4 : HISTOIRE DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE AUTOCHTONE

Négocier la citoyenneté (1950-1960)

Les peuples autochtones ont combattu pour le Canada dans les deux guerres mondiales, mais ce n'est qu'en 1960 que ceux-ci obtiennent le droit de voter au niveau fédéral sans perdre leurs droits issus de traités ou leur statut d'Indien inscrit. En 1969, *Le livre blanc* proposait d'éliminer la Loi sur les Indiens, jugée injuste et d'abolir le ministère fédéral des Affaires indiennes afin de transférer la responsabilité des peuples autochtones aux provinces. Les peuples autochtones s'opposent à ces idées et défendent leurs anciens traités fonciers et la protection de leurs cultures distinctes.



Map of modern treaties in British Columbia.

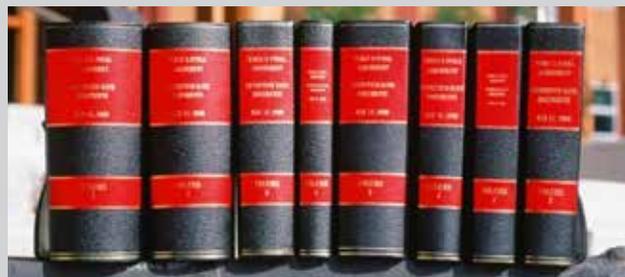
Revendications territoriales globales et ententes d'autonomie gouvernementale (1973 et par la suite)

Le gouvernement canadien a présenté ses nouvelles politiques sur les revendications territoriales des autochtones en 1973. Ces traités modernes montrent une volonté de régler ou de renégocier les violations passées des droits issus de traités, comme la prise illégale de terres de réserve. Un plus grand respect et reconnaissance des droits des peuples autochtones par le gouvernement fédéral est prévue dans la Loi constitutionnelle de 1982. Cette loi reconnaît les droits ancestraux et issus de traités existants et définit les peuples autochtones du Canada comme incluant les Premières nations, Inuits et métis, au lieu de les regrouper.

Les ententes sur les revendications territoriales entre le gouvernement et les peuples autochtones avaient pour but de respecter l'autonomie gouvernementale autochtone comme un droit en vertu de la Constitution canadienne. Ils visent également à reconnaître le droit des peuples autochtones à prendre des décisions sur des questions relatives à leurs propres communautés, cultures, traditions et langues. Cependant, de nombreuses revendications territoriales sont encore en suspens ou sont actuellement en cours de négociation.

Sources : « *A Brief History of Our Right to Self-Governance: Pre-Contact to Present* » (Centre for First Nations Governance, www.fngovernance.org), « *Gouvernance* » (Affaires autochtones et du Nord Canada, www.aadnc.gc.ca)

LE TRAITÉ NISGA'A: UN EXEMPLE D'AUTO-GOUVERNANCE RÉUSSIE EN C.-B.



Les Nisga'a se sont établis sur la côte, au nord de la Colombie-Britannique il y a des milliers d'années et y vivent depuis. À la fin des années 1800, la Nation a tenté de négocier un accord de revendication territoriale avec le gouvernement fédéral, mais a été forcée d'abandonner puisque, pendant près de trente ans, des lois interdisent aux peuples autochtones d'amasser des fonds servant à négocier des accords territoriaux. Lorsque les lois furent abrogées en 1951, le Conseil tribal Nisga'a fut créé pour entamer des négociations, d'abord avec le gouvernement fédéral puis, en 1990, avec le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique. Le traité Nisga'a est entré en vigueur en 2000 et comprend une entente d'une valeur de 196 millions de dollars, plus de 2000 kilomètres carrés de terres et l'autonomie gouvernementale est accordée à la Nation.

Le gouvernement autonome Nisga'a, qui représente les Nisga'a vivant à l'intérieur et à l'extérieur du territoire, est en harmonie avec les valeurs Nisga'a et les systèmes traditionnels de gouvernance. Il respecte également l'intérêt du Canada, sa constitution et la *Charte des droits et libertés*. Le gouvernement Nisga'a a autorité principale sur les questions d'appartenance, de langue, de culture et de territoire, bien que toutes les politiques qu'il met de l'avant doivent être conformes aux lois fédérales et provinciales.

Le traité Nisga'a est l'accord moderne le plus important et le plus complet conclu en Colombie-Britannique en matière de revendications territoriales et a transformé le processus de négociations territoriales partout au Canada.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis en place, en 1993, la Commission des traités de la C.-B., un organisme indépendant qui supervise le conclusion de traités dans la province et veille à ce que toutes les parties concernées sont respectés et pris en compte.

FICHE 3.5 : PROFIL D'UNE PREMIÈRE NATION

Remplissez le tableau ci-dessous en fonction de vos recherches sur une Première Nation de la Colombie-Britannique dont le territoire traditionnel se trouve près de votre école (ou sur une autre Première Nation de votre choix).

Nom de la Première Nation (si possible, ajouter aussi la façon autochtone de l'écrire) :
Emplacement:
Langue(s) parlée(s) :
Qui dirige cette Première Nation? Comment ses chefs ou représentants sont-ils sélectionnés?
Dressez la liste des services que cette Première Nation offre à ses membres :
Quels sont les avantages de l'autonomie gouvernementale?
Quelles sont les limites de l'autonomie gouvernementale?



CITOYENS INFORMÉS

En tant que citoyens vivant en démocratie, nous avons la responsabilité de rester informés des enjeux importants pour nous et la société. Cela est vrai en tout temps, mais surtout lorsqu'il faut faire un choix éclairé sur le bulletin de vote.

Le journalisme est l'activité qui vise à regrouper, évaluer et présenter les nouvelles et l'information, et à les commenter.

Les journalistes jouent un rôle essentiel au sein de notre démocratie. Ils obligent le gouvernement et d'autres sources au pouvoir à rendre des comptes, informent les citoyens sur des événements et développements, favorisent des débats sur divers enjeux et donnent à la population une voix pour s'exprimer.

Lors d'une élection, les journalistes présentent les nouvelles et divers points de vue sur les partis, les candidats et les enjeux, ils vérifient les déclarations des chefs et candidats et placent les événements de campagne en contexte. Sans les journalistes, les citoyens devraient se priver d'une source précieuse d'information qui les aide à savoir si les politiciens disent la vérité ou s'ils agissent dans le meilleur intérêt du public.

Le journalisme peut prendre différentes formes et avoir différents objectifs. Il est utile d'analyser ces objectifs pour évaluer leur crédibilité et leur subjectivité possible.

Le journalisme fondé sur les faits met l'accent sur la présentation des événements, des enjeux ou des développements dans le but d'informer les gens. Même si cette forme de journalisme comprend une part d'analyse, elle repose essentiellement sur des faits et non sur des opinions.

Le journalisme d'opinion présente un point de vue sur un événement, un enjeu ou un développement. Le journalisme d'opinion a diverses fonctions : il vise parfois à critiquer, à féliciter, à interpréter ou à convaincre. Par exemple, les éditoriaux, les chroniques et les commentaires. Les chroniqueurs d'organes de presse professionnels sont payés pour placer des événements de l'actualité en contexte et ainsi aider les lecteurs à se former leur propre opinion. Ce type de journalisme n'est pas impartial – il repose sur les valeurs et les idées de la personne qui présente l'information.

La capacité de distinguer les faits et les opinions est une compétence fondamentale pour déchiffrer les nouvelles et l'information. Elle peut avoir une incidence sur notre compréhension des enjeux et événements.

GRANDE IDÉE

Pour être un citoyen responsable, il faut chercher de l'information provenant de diverses sources et comparer des points de vue sur des enjeux d'importance. Lorsque l'on s'informe, il importe de faire la distinction entre les nouvelles fondées sur des faits et le commentaire fondé sur des opinions.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Une fois la leçon terminée, les élèves devraient savoir ce qui suit :

- Le journalisme joue un rôle clé en démocratie;
- La différence entre le journalisme fondé sur des faits et le journalisme d'opinion.

Les élèves devraient être en mesure :

- de distinguer les faits et les opinions;
- d'analyser des articles et histoires rapportées dans les médias;
- de déterminer comment les nouvelles et l'information peuvent influencer sur nos opinions au sujet de certains enjeux et événements, et de certaines personnes.

RESSOURCES

- Présentation PowerPoint 4: Citoyens informés
- *Fil de pensée*: educationauxmedias.ca
- *CTRL-F*: educationauxmedias.ca
- Fiche 4.1: Faits c. Opinion
- Fiche 4.2: Analyse d'une nouvelle

(Les vidéos, fichiers de diapositives et les version numériques des fiches peuvent être trouvé sur le site du projet www.voteetudiant.ca/cb)

ACTIVITÉS

 **Amorce : 30 à 35 min.**

Explorez le lien entre l'information et la prise de décisions en réalisant l'activité « Fil de pensée » qui se trouve sur <https://educationauxmedias.ca>.

Cette activité pratique vise à ce que les élèves deviennent des citoyens informés avant de voter en faveur ou en défaveur d'un projet qui se répercutera sur leur collectivité. Deux fils des médias sociaux présentent deux portraits très différents sur la construction d'une usine de panneaux solaires. Après avoir étudié le fil qui leur a été assigné, les élèves décident s'ils ont en faveur ou non du projet, et discutent en suite de l'information qui a influencé leur choix.

Inscription à : <https://educationauxmedias.ca>

Étape 1 : Assignez les fils

Créez un lien pour la classe que vous communiquerez aux élèves. Le système assignera automatiquement à chaque élève l'un des deux fils opposés, de façon aléatoire. Accordez 10 minutes pour élèves pour étudier leur fil.

Étape 2 : Tenez le vote

Une fois que les élèves ont étudié leur fil et se sont fait leur propre opinion sur l'enjeu en question, organisez un vote sur une plateforme en ligne ou à main levée. Des gabarits Google Forms sont disponibles en ligne.

Étape 3 : Discutez et faites le point

Communiquez les résultats aux élèves et demandez-leur pourquoi ils ont fait ce choix. Ils seront peut-être surpris d'apprendre que tout le monde n'a pas reçu la même information.

Questions visant à lancer la discussion :

- Quelles sont les conséquences de disposer de faits et d'information différents?
- Croyez-vous que les gens devraient connaître les deux côtés d'un même enjeu avant de prendre leur décision?

Discussion : 5 à 10 min.

Est-ce que vous lisez les journaux ou regardez les nouvelles? Comment vous informez-vous sur l'actualité? Croyez-vous qu'il est important de suivre les nouvelles ou de s'informer sur les événements qui surviennent dans votre collectivité, votre pays ou le monde?

Concepts essentiels : 15 à 20 min.

1. Examinez le rôle du journalisme en démocratie en regardant du PowerPoint 4.

2. Au moyen du PowerPoint 4, expliquez aux élèves que l'une des plus importantes distinctions à faire lorsqu'on lit des nouvelles consiste à déterminer s'il s'agit d'un article fondé sur des faits ou un article d'opinion.

- a) Commencez par examiner la différence entre les faits et les opinions. Ensuite, demandez aux élèves de remplir la fiche d'activité 4.1.
- Un fait est un énoncé qui peut être vérifié et prouvé (p. ex. la Confédération canadienne a été officialisée le 1er juillet 1867).
 - Une opinion est un énoncé qui repose sur les points de vue ou idées d'une personne. Une opinion ne peut pas être vérifiée ou prouvée (p. ex. les chats sont mieux que les chiens).

LEÇON 4 : CITOYENS INFORMÉS

- b) Examinez la couverture médiatique fondée sur des faits par rapport au journalisme d'opinion.
- **Le journalisme fondé sur des faits** met l'accent sur la présentation des événements, des enjeux ou des développements aux fins d'informer les gens. Même s'il comporte parfois une part d'analyse, il repose sur les faits et non sur les opinions. On parle de « reportages » ou de « comptes rendus directs ».
 - **Le journalisme d'opinion** présente un point de vue sur un événement, un enjeu ou un développement. Le journalisme d'opinion a diverses fonctions : il vise parfois à critiquer, à féliciter, à interpréter ou à convaincre. Ce type de journalisme n'est pas impartial – il repose sur les valeurs et idées de celui qui présente l'information. Par exemple, les éditoriaux, les chroniques et les commentaires.

★ Action: 40 min.

1. Examinez un journal numérique et imprimé en classe afin de distinguer les articles fondés sur des faits des articles d'opinion. Qu'est-ce qui vous permet d'établir que le journalisme d'opinion est différent d'une couverture médiatique fondée sur des faits? (p. ex. légendes, photos des chroniqueurs, différentes sections du journal).
2. Demandez aux élèves de trouver deux articles de sources différentes en lien avec l'élection provinciale. Demandez ensuite aux élèves d'analyser chaque article au moyen de la fiche d'activité 4.2.

✚ Autres idées :

- A. Au moment des élections, la capacité d'évaluer la fiabilité des nouvelles et de l'information est plus importante que jamais. Utilisez le module de CIVIX *CTRL-F* : Dans les faits pour enseigner aux élèves des stratégies de littératie numérique simples. Le module *CTRL-F* repose sur trois stratégies conçues pour évaluer l'information en ligne : vérifier la source, vérifier l'affirmation et retracer l'information. Pour accéder aux activités et tutoriels gratuits, visitez www.educationauxmedias.ca (*CTRL-F*).
- B. Créez un compte sur les médias sociaux pour votre classe (p. ex. Twitter) afin de suivre la couverture médiatique sur l'élection. Vous pouvez suivre de grands médias ou des journalistes ou spécialistes particuliers. Chaque jour, vous étudierez les nouvelles reçues par un fil personnalisé ou le fil Twitter de la classe.
- C. Pendant toute la durée ou le reste de la campagne, créez un mur de nouvelles ou apportez une nouvelle quotidienne sur les candidats aux élections provinciales et

les enjeux de la campagne. Vous pouvez également établir un horaire en fonction duquel un ou des élèves devront apporter en classe, à tour de rôle, une nouvelle sur les élections. Demandez aux élèves de lire ou de résumer leurs articles pour le reste de la classe. Faites ensuite le point ensemble.

💡 Réflexion : 5 à 10 min.

- Lancez une dernière discussion sur le journalisme et la « consommation des nouvelles ». Sinon, demandez aux élèves d'écrire leurs réflexions dans leur cahier électoral ou d'apprentissage (voir *Possibilités d'évaluation*).
- Comment les nouvelles et l'information peuvent-elles influencer notre point de vue sur des enjeux, des événements et des personnes?
 - Pourquoi est-il important de consulter des sources multiples?
 - Quel est le rôle du journalisme dans une démocratie?

FICHE 4.1 : FAITS C. OPINIONS

Lisez les huit énoncés ci-dessous et déterminez s'il s'agit de faits ou d'opinions.

Énoncé	Fait ou Opinion?	Pourquoi?
1. Seulement 6 citoyens sur 10 ont voté lors de la dernière élection.		
2. Les services de garde gratuits pour toutes les familles aideront davantage de femmes à travailler et favoriseront l'équité entre les sexes.		
3. Il y a davantage de faux flamants roses que de vrais flamants roses dans le monde.		
4. Un politicien qui a fait de fausses déclarations ne peut pas être considéré digne de confiance.		
5. Un nouveau financement a été annoncé par le district scolaire pour offrir des classes en plein air.		
6. Ce n'est pas juste que les personnes riches aient à payer davantage d'impôt si tout le monde obtient les mêmes services.		
7. Après avoir obtenu son diplôme universitaire, un étudiant moyen devra rembourser 25 000 \$ en prêts d'études.		
8. Les médias sociaux sont mauvais pour votre santé mentale.		

FICHE 4.2 : ANALYSE D'UNE NOUVELLE

Pour chaque article ou histoire médiatiques, remplissez le tableau suivant.

DATE

SOURCE

TITRE

AUTEUR/JOURNALISTE

RAPPORT DE NOUVELLES VS OPINION

S'agit-il d'un reportage ou d'un article d'opinion? Comment le sais-tu?

RÉSUMÉ L'HISTOIRE

Qui, quoi, où, quand et comment?

ANALYSE

L'histoire a-t-elle influencé votre opinion sur les partis, candidats ou enjeux? Expliquez.



Vos **opinions** sont personnelles et hautement subjectives, elles se sont formées au gré de vos expériences et selon vos valeurs, vos connaissances et vos sentiments.

Chacun a une vision du monde unique, une perspective générale reflétant notre façon de voir le monde et d'interpréter les événements qui nous entourent sur une base quotidienne. Votre vision du monde est reliée à vos **valeurs**, qui sont vos principes, votre façon de vous comporter ou vos priorités.

Parfois, cette opinion se dessine au contact d'autres personnes dont vous respectez les idées, en effectuant des recherches dans les médias sur un enjeu ou une idée quelconque, en ayant des discussions avec vos parents, amis ou avec des aînés, ou en prenant simplement un moment de réflexion pour en venir à vos propres conclusions.

Une **idéologie politique** est une série d'idéaux ou de croyances sur la politique et la façon dont le gouvernement devrait fonctionner. Comme pour façonner son idéologie personnelle, il faut faire preuve d'esprit critique pour évaluer les principes et la vision à la base des différentes idéologies politiques.

L'échiquier politique est un moyen de caractériser les croyances, les valeurs et les priorités, et de fournir un cadre conceptuel pour examiner et évaluer les partis politiques et les politiques publiques. Les gens qui se trouvent à gauche ou à droite de l'échiquier ont généralement des points de vue opposés sur une gamme de questions socioculturelles ou économiques.

Les individus ou les partis qui sont à la gauche favorisent souvent l'égalité sociale et les services sociaux, ont des points de vue progressistes, et sont en faveur de l'intervention du gouvernement dans l'économie. Les individus ou les partis qui sont à droite penchent souvent vers des points de vue et traditions conservatrices, ils favorisent la liberté individuelle, les marchés libres et des impôts moins élevés.

Les élections créent une orientation politique pour notre démocratie pour les quatre prochaines années et offrent aux citoyens la possibilité de discuter et de débattre de questions et de solutions potentielles. C'est à vous de décider quelles sont les questions les plus importantes, quels partis et candidats correspondent à vos priorités et qui seront les meilleurs pour répondre à vos préoccupations.

LEÇON 5 : VALEURS, ENJEUX ET PERSPECTIVES

Bien qu'il soit important de remettre en question les points de vue de chacun, nous devons également être sûr de respecter les opinions des autres. Ce sont les discussions et les débats qui forment les bases de notre démocratie.

GRANDE IDÉE

La politique fait une large place aux débats où les opinions contradictoires peuvent s'exprimer. Il est important de remettre en question le point de vue des autres, tout en respectant leur opinion.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À l'issue de la leçon, les élèves devraient avoir acquis des connaissances sur ce qui suit :

- Que les différentes visions du monde mènent à des perspectives et des idées différentes sur l'évolution de la société.
- Les bases de l'échiquier politique.

Les élèves devraient être en mesure d'accomplir les tâches suivantes :

- Comprendre les enjeux de la politique provinciale en C.-B.
- Expliquer comment différentes visions du monde façonnent les perspectives sur les questions politiques.
- Développer leur propre vision et identifier leur position sur de grandes questions.

RESSOURCES

- Présentation PowerPoint 5 : Enjeux et perspectives
- Vidéo : Être un électeur informé
- Document 5.1 : L'échiquier politique de base
- Fiche 5.2 : Où vous situez-vous?
- Fiche 5.3 : Dans les nouvelles (organisateur graphique)

(Les vidéos, diapositives et les versions numériques des fiches d'activité peuvent être trouvés au www.voteetudiant.ca/cb)

ACTIVITÉS

 **Amorce : 25 à 30 min.**

1. Demandez aux élèves de s'imaginer que leur école a reçu une somme d'argent pour améliorer ou agrandir la cour. Guidez une séance de remue-méninges en classe

sur les différentes façons dont cet argent pourrait être dépensé. Inscrivez les idées des élèves sur le tableau, un tableau-papier ou le Smartboard.

2. Regroupez les idées similaires afin de dégager de quatre à six grands groupes d'idées. Aidez les élèves à former des groupes en fonction de leurs intérêts. Demandez à chaque groupe de discuter de leurs idées de façon plus détaillée et de préciser les raisons pour lesquelles leurs idées sont les meilleures. Demandez à chaque groupe de préparer un exposé d'une minute, à présenter devant la classe.

3. Suite aux exposés, faites un résumé avec la classe. Est-ce que certains groupes vous ont fait reconsidérer votre préférence concernant l'amélioration de la cour? Pourquoi?

 **Apprentissages essentiels : 10 à 15 min.**

Au moyen du PowerPoint 5, passez en revue les termes et concepts clés suivants : opinions, valeurs, perspectives, vision du monde, idéologie politique, échiquier politique, gauche et droite (si applicable).

 **Discussion: 5 à 10 min.**

Comment feriez-vous pour convaincre une personne qui n'est pas d'accord avec vous? Comment manifestez-vous votre respect pour l'opinion d'une personne, même si vous n'êtes pas d'accord avec elle? En quoi est-ce important?

 **Mise en pratique : 20 à 30 min.**

1. Révisez le Document 5.1 en classe pour une analyse de base du spectre politique.

2. Lisez une déclaration de la feuille d'activité 5.2 et demandez aux élèves de voter en levant la main s'ils sont d'accord ou en désaccord. Demandez à deux ou trois élèves d'expliquer leurs choix. Une fois que chaque élève a défendu son opinion, donnez aux autres élèves la possibilité de changer d'avis, s'ils étaient convaincus.

Note de l'enseignant: Pensez à organiser cette activité à l'intérieur, ou à l'extérieur, comme un débat à quatre coins, avec différents domaines étiquetés comme «D'accord» et «Pas d'accord» avec «Je suis d'accord, mais...» et «Convainquez-moi». Lisez une déclaration et demandez aux élèves de voter avec leurs pieds en marchant jusqu'à l'endroit qui correspond à leur opinion.

LEÇON 5 : VALEURS, ENJEUX ET PERSPECTIVES

3. Une fois que chaque élève a défendu son opinion, donnez aux autres élèves la possibilité de changer d'avis, s'ils ont été convaincus.

✚ Autres idées :

A. Invitez les élèves à partager ce qu'ils considèrent comme les principaux défis auxquels la Colombie-Britannique est confrontée. Vous pouvez créer la liste en classe ou demander à chaque élève de partager un ou deux problèmes. En classe, passez en revue les défis énumérés et parvenez à un consensus sur les questions les plus importantes. De quelle manière le gouvernement peut-il ou devrait-il participer à la résolution de ces problèmes? Demandez à chaque groupe de partager ses idées avec la classe.

B. Pour la durée ou le reste de la campagne, organisez une activité médiatique continue axée sur les candidats et les enjeux locaux. Créez un calendrier pour qu'un ou plusieurs élèves présentent chaque jour un article sur les élections provinciales. À l'aide d'un organisateur graphique (feuille d'activité 5.3), demandez aux élèves de couvrir les bases en termes de qui, quoi, où, quand, pourquoi et comment. Par la suite, encouragez les élèves à partager leurs opinions sur la question, les partis et les candidats. Affichez les articles sur un «mur électoral» dans votre classe.

C. Demandez aux élèves d'engager leur famille et leurs amis dans une conversation sur les enjeux locaux et provinciaux de cette élection. Les élèves peuvent créer un court sondage à domicile ou simplement enregistrer les opinions de leur famille et de leurs amis en fonction de quelques questions spécifiques. Ayez une discussion de suivi le lendemain. Les élèves partagent-ils le même avis que leurs parents? Quelles sont les raisons des opinions partagées ou divergentes? Avez-vous appris quelque chose de la conversation?

Note de l'enseignant: Kahoot (ou un autre outil d'enquête) peut être utilisé pour impliquer les parents dans la discussion.

D. Demandez aux élèves d'imaginer qu'ils sont le premier ministre de la Colombie-Britannique. Quels sont les trois problèmes les plus importants que vous aborderiez et pourquoi? Les élèves peuvent enregistrer leurs réponses par écrit ou sur un enregistrement visuel.



Résumé : 5 min.

Faites une courte récapitulation sur les enjeux et perspectives. Vous pouvez aussi demander aux élèves d'écrire leurs réflexions dans leur cahier électoral ou d'apprentissage (voir *Possibilités d'évaluation*).

- Qui (ou quoi) a eu la plus grande incidence sur vos propres opinions personnelles et pourquoi?
- Dans le cadre de cette campagne électorale provinciale, quel est l'enjeu que vous jugez le plus important?
- Comment pouvez-vous en apprendre davantage sur les enjeux qui touchent votre collectivité ou la province?
- Comment la Charte des droits et libertés se rapporte-t-elle à la tenue et au partage des points de vue? Quelle responsabilité vient avec notre droit fondamental à la liberté d'expression?

RESSOURCES EXTERNES

- Information sur les candidats/littérature (sites internet des candidats, médias sociaux, brochures)
- Boussole électorale — <https://boussoleelectorale.com/>

DOCUMENT 5.1 : L'ÉCHIQUIER POLITIQUE

Veillez noter que ces termes sont très vastes et l'objectif consiste ici à disposer, sur un axe simple, des positions politiques représentées à travers l'histoire.

	GAUCHE	CENTRE	DROITE
Conditions sociales	Les conditions sociales doivent changer le plus tôt possible.	Les conditions sociales devraient changer, mais à un rythme prudent.	Le système actuel devrait être maintenu. Il ne faut changer que lorsque c'est absolument nécessaire et le faire lentement et avec prudence.
Tradition	La société n'est pas liée par la tradition.	La tradition est importante, mais le changement doit être accepté si la majorité le veut.	Les traditions doivent être respectées. Elles procurent à la société la stabilité et la sécurité nécessaires.
Intervention gouvernementale	Le gouvernement a l'obligation morale de s'occuper lui-même des personnes dans le besoin.	Il y a de nombreuses différentes façons de s'occuper des personnes dans le besoin.	Le gouvernement ne devrait pas s'ingérer dans la vie des personnes. Les organismes de charité et l'autonomie valent mieux. Le gouvernement doit offrir de l'aide, mais il ne doit pas faire la charité.
Égalité	Chaque citoyen a droit à une égalité de conditions (financières et de revenu).	Chaque citoyen a droit à l'égalité des chances et un niveau minimal de conditions qui mène à une vie en santé.	Tous les citoyens doivent avoir les mêmes chances, mais cela ne garantit pas une condition équitable. Travailler fort est la meilleure manière d'avancer.
Droits VS loi et l'ordre	Les droits de la personne sont de la plus haute importance.	L'ordre public est important, mais les droits de la personne prévalent.	L'ordre public est de la plus haute importance.
Affaire et économie	Le gouvernement devrait posséder les industries clés, les banques, les installations de transport et les ressources naturelles.	Une certaine gestion gouvernementale de l'économie est nécessaire.	Les entreprises et les industries doivent appartenir à des particuliers.
Idéologie	La gauche est généralement associée au socialisme.	Le centre est généralement associé au libéralisme.	La droite est généralement associée au conservatisme.

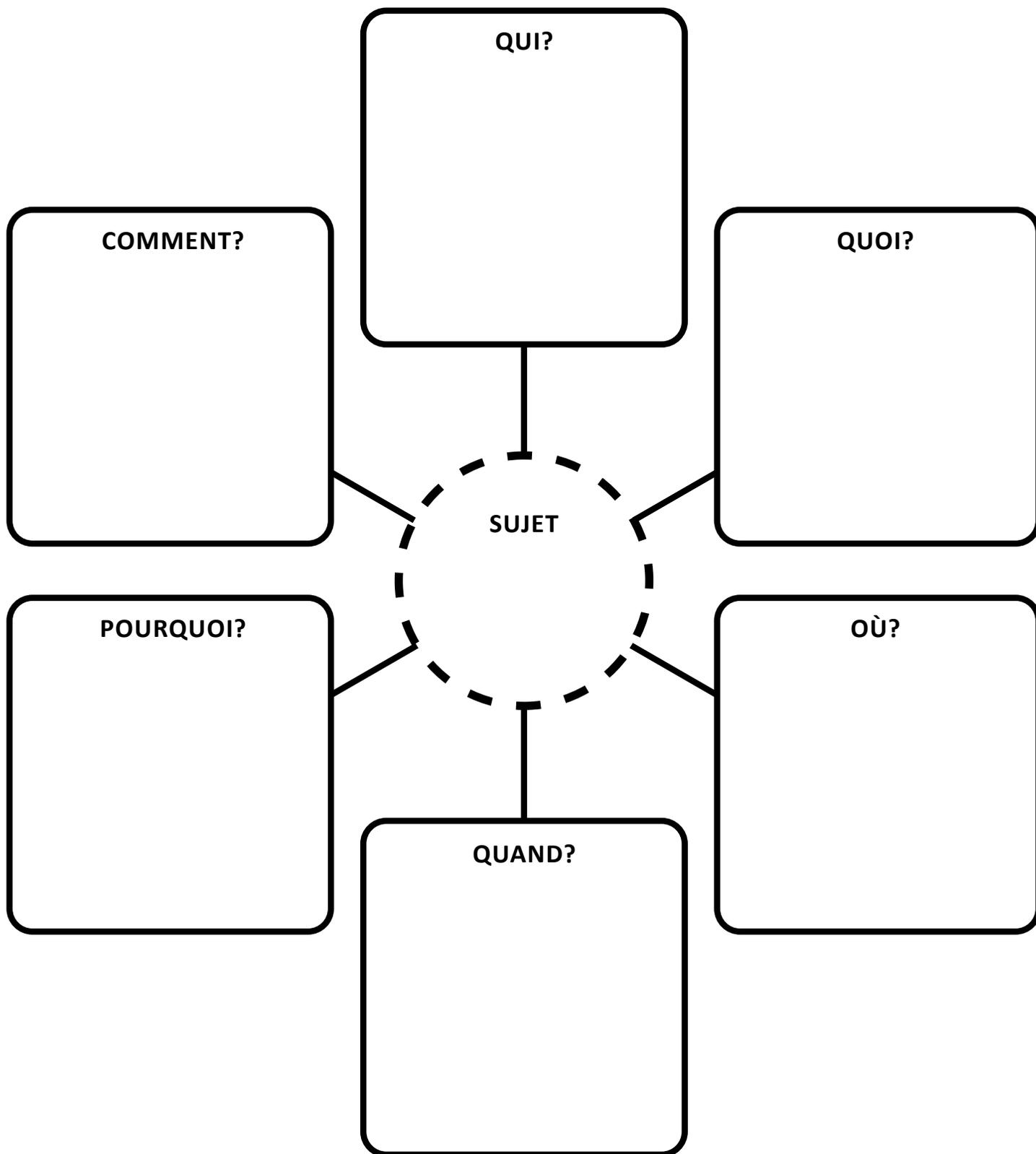
FICHE 5.2 : OÙ VOUS SITUEZ-VOUS?

Lisez chacun des énoncés ci-dessous et indiquez si vous êtes d'accord ou en désaccord. Répondez à chaque question le plus honnêtement possible et justifiez votre réponse.

1. Les compagnies qui polluent l'air et l'eau devraient en subir les conséquences.
2. Le gouvernement devrait investir davantage dans l'éducation.
3. Les gens qui font plus d'argent devraient payer plus d'impôts.
4. Des lois devraient être adoptées et appliquées pour garantir que les femmes reçoivent le même salaire que les hommes lorsqu'elles effectuent un travail de valeur égale.
5. Le Canada devrait donner plus d'argent et d'aide aux pays pauvres.
6. Le Canada devrait offrir des services de garde gratuits à toutes les familles.
7. Le gouvernement devrait être petit et donner des services limités, afin que les citoyens aient moins d'impôt à payer.
8. La tradition est plus importante que le changement dans notre société.

FICHE 5.3 : DANS LES NOUVELLES (ORGANISATEUR GRAPHIQUE)

Résumez un article sur l'élection au moyen du repère graphique et répondez aux questions suivants : qui, quoi, où, quand, pourquoi et comment.



LES ÉLECTIONS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE



Les **élections** sont des courses politiques au leadership, aux idées et au pouvoir où les partis et les candidats font campagne pour obtenir notre vote et notre soutien.

Un **candidat** est une personne qui brigue le poste de représentant élu. Au niveau fédéral et provincial, en Colombie-Britannique, la plupart des candidats sont affiliés à un **parti politique**.

Il existe de nombreux systèmes différents dans le monde permettant de déterminer quel parti et quels candidats seront élus, et qui formera le gouvernement.

Un **système électoral** est le moyen par lequel les choix des citoyens, exprimés sous forme de votes, sont traduits en sièges. La Colombie-Britannique a recours au système majoritaire uninominal, ou **système uninominal majoritaire à un tour**.

La province est divisée en 87 **circonscriptions** et chacune est représentée par un membre de l'Assemblée législative. La taille de chaque circonscription électorale est déterminée par des facteurs tels que sa population, sa composition démographique et sa géographie. Les circonscriptions urbaines sont souvent plus petites et plus peuplées que les circonscriptions rurales, qui sont plus étendues et moins populeuses. Chaque circonscription

est représenté par un membre de l'Assemblée législative (circonscriptions uninominales)

Dans le système uninominal à un tour, les **électeurs** ne peuvent voter que pour un seul candidat (bulletin exclusif) et le candidat qui compte le plus de vote remporte la course. Le candidat gagnant n'a pas besoin d'obtenir plus de 50 % des votes; il doit seulement obtenir au moins un vote de plus que tous les autres candidats (majorité simple).

Un parti politique rassemble des personnes partageant une vision commune et des idées politiques similaires, dont l'intention est d'atteindre le pouvoir et d'introduire des changements politiques utiles. Les partis politiques sont composés de personnes qui souhaitent servir le public. Toute personne qui a atteint l'âge prescrit (soit 14 ans dans la plupart des cas), peut devenir **membre d'un parti** politique. Les membres du parti choisissent le chef du parti et les candidats locaux et, ensemble, les aident à se faire élire.

La plupart des candidats locaux sont membres du parti et sélectionnés par **l'association de circonscription** électorale locale grâce à un processus de nomination, sauf s'ils se présentent comme indépendants et ne sont affiliés à aucun parti. Ils sont choisis en fonction de leur potentiel de réussite. Les membres du parti échangent sur diverses

LEÇON 6 : LES ÉLECTIONS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

idées et proposent des politiques. Certains partis ont également une aile jeunesse.

Au cours d'une élection, le parti politique, ses candidats et son équipe de campagne déterminent les objectifs qu'ils souhaitent poursuivre, dans l'intention de communiquer leur message pour obtenir l'appui des électeurs. La plateforme du parti est une série de politiques et de principes sur différents enjeux qui concernent le gouvernement et le public.

Dans le système parlementaire de la Colombie-Britannique, le parti qui fait élire le plus grand nombre de représentants ou qui remporte le plus de sièges à l'Assemblée législative forme généralement le gouvernement et son chef devient le premier ministre.

GRANDE IDÉE

Les partis politiques rassemblent des gens ayant des idées et des objectifs politiques similaires, qui souhaitent apporter des changements constructifs en se faisant élire.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À l'issue de la leçon, les élèves devraient avoir acquis des connaissances sur ce qui suit :

- les processus et systèmes électoraux au Canada et en Colombie-Britannique;
- leur circonscription et les candidats qui s'y présentent.

Les élèves devraient être en mesure d'accomplir les tâches suivantes :

- mener des recherches sur les partis et les candidats qui se présentent;
- examiner les processus et systèmes électoraux;
- reconnaître les relations entre les citoyens et les gouvernements.

RESSOURCES

- Présentation PowerPoint 6 : Partis politiques et candidats locaux
- Vidéo : La démocratie parlementaire en Colombie-Britannique
- Fiche 6.1. Ma circonscription
- Document 6.2 : Résultats de l'élection provinciale de 2017
- Fiche 6.3 : Découvrir les partis
- Fiche 6.4: Profil des candidats à l'élection
- Fiche 6.5.: Visionnez les débats des chefs

(Les vidéos, diapositives et les versions numériques des fiches d'activité peuvent être trouvés au www.voteetudiant.ca/cb)

ACTIVITÉS

 **Amorce : 20 à 30 min.**

1. Regardez la vidéo « Être un électeur informé » pour passer en revue les principales étapes de la préparation du vote. Invitez les élèves à poser toutes les questions qu'ils pourraient avoir.

2. Expliquez aux élèves que la Colombie-Britannique est divisée en 87 régions ou circonscriptions électorales différentes. Trouvez la circonscription électorale de votre école sur la carte provinciale et écrivez le nom sur le tableau noir, le papier graphique ou le Smartboard. Si vous ne connaissez pas la circonscription électorale de votre école, visitez le site internet d'Elections BC (www.elections.bc.ca).

3. Demandez aux élèves s'ils observent des différences entre leur circonscription et les autres dans la province (p. ex. taille, forme). Demandez-leur d'expliquer pourquoi il y a des différences et quelles sont ces différences (p. ex. population, géographie, points d'intérêt).

4. Montrez aux élèves une carte de la circonscription de l'école, qui peut être trouvée sur le site d'Elections BC. Questions à poser :

- Où se trouve votre école?
- Où sont les frontières de la circonscription de votre école?
- Quels sont les principaux points d'intérêt de la circonscription de votre école?
- Qu'est-ce qui rend votre circonscription unique?

5. Dressez la liste des candidats (et de leur parti, le cas échéant) qui se présentent dans la circonscription électorale de votre école.

6. Donnez aux élèves l'occasion de remplir les sections de la fiche 6.1 ou demandez-leur de faire ce travail à la maison.

 **Apprentissages essentiels : 20 min.**

À l'aide du PowerPoint 6 et/ou de la vidéo « La démocratie parlementaire en Colombie-Britannique », passez en revue certains termes et concepts clés sur le processus électoral en Colombie-Britannique : système électoral, candidat, circonscription, système majoritaire uninominal, ou système uninominal majoritaire à un tour, premier ministre, parti politique, chef de parti.

LEÇON 6 : LES ÉLECTIONS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Discussion: 10 min.

À l'aide du document 6.2, passez en revue les résultats de l'élection provinciale de 2017 en Colombie-Britannique. Comment les résultats du Vote étudiant se sont-ils comparés aux résultats des élections générales? Quel parti a formé le gouvernement au départ? Qui est devenu le premier ministre? Quels événements ont suivi? Quel parti a finalement formé le gouvernement et comment?

★ Mise en pratique : 60 min et plus (sur deux périodes, en plus d'un devoir)

1. Divisez les élèves en groupes. Assignez à chaque groupe un parti politique qui présente un candidat dans la circonscription de votre école ou permettez aux élèves de choisir le parti en fonction de leurs préférences. Le but consiste à s'assurer que chaque parti qui présente un candidat dans votre circonscription est pris en charge par un groupe.

À l'aide des sites internet des partis, des ressources en ligne et de la documentation de campagne, demandez à chaque groupe de se pencher sur les questions suivantes :

- Que représente ce parti politique?
- Qui est le chef actuel de ce parti?
- Qui est le candidat local?
- Trouvez le logo, le slogan, des affiches ou des publicités du parti. Quels sont ses principaux messages?
- Quelles sont les grandes idées mises de l'avant par ce parti (plateforme)? Quelle est sa vision pour la Colombie-Britannique?

2. À l'aide de l'information recueillie, chaque groupe fera une courte présentation sur son candidat/parti politique et sur sa plateforme. Les élèves peuvent également créer des vidéos, des affiches ou des productions multimédias pour diffuser de l'information sur le parti.

3. Donnez à chaque groupe l'occasion de présenter leur parti. Les élèves peuvent prendre des notes sur chaque présentation à l'aide de la fiche 6.3. Ensuite, demandez aux élèves de voter pour le parti qui répond le mieux à leurs attentes (à l'exception de leur propre parti).

✚ Autres idées :

A. Invitez chaque candidat de votre circonscription pour une entrevue en vidéoconférence ou par téléphone. Les élèves doivent consigner leurs impressions sur chaque candidat et sur son expérience. Les élèves peuvent aussi utiliser la fiche 6.4 pour effectuer une recherche sur chaque candidat.

B. Demandez aux élèves de jouer le rôle d'un candidat aux élections dans votre circonscription et de rédiger un discours de campagne pour attirer des partisans. Les élèves doivent mettre l'accent sur trois principaux arguments et utiliser l'information sur le site internet et la littérature de campagne de ce candidat pour guider leurs arguments. Les élèves peuvent être évalués en fonction de leurs aptitudes écrites et leurs capacités de persuasion.

C. Demandez aux élèves de créer leur propre parti politique en C.-B. Le parti doit avoir un nom, un logo, un slogan, des priorités et proposer des idées pour venir en aide aux citoyens de la Colombie-Britannique. Les élèves devront également créer des affiches et d'autres objets de promotion, et rédiger leur documentation électorale et des discours.

D. Le débat des chefs est une occasion pour les dirigeants des principaux partis de présenter leur plateforme, de critiquer les programmes de leurs opposants et de se faire valoir auprès des électeurs. Invitez les élèves à regarder le débat des chefs à la télévision avec leurs parents et amis ou en classe. Ensuite, évaluez la performance de chacun des candidats à l'aide de la fiche 6.5.

Résumé : 5 min.

Faites une courte récapitulation sur les partis politiques et les candidats locaux. Vous pouvez aussi demander aux élèves d'écrire leurs réflexions dans leur cahier électoral ou d'apprentissage (voir *Possibilités d'évaluation*).

- Quelles sont les forces et les faiblesses de chaque candidat?
- Quel parti ou candidat voulez-vous appuyer et pourquoi?
- Qu'est-ce que suppose le fait de se présenter comme indépendant? Pourquoi une personne choisit-elle de se présenter comme indépendant?
- La perspective de vous présenter un jour comme candidat vous intéresse-t-elle? Pourquoi?
- La perspective de devenir membre d'un parti politique vous intéresse-t-elle? Pourquoi?

RESSOURCES EXTERNES

- Cartes des circonscriptions provinciales — www.elections.bc.ca/index.php/maps
- Information et documentation sur les candidats (sites internet des candidats, brochures)
- « Systèmes électoraux, » *Parlement du Canada* — www.parl.gc.ca
- Les partis politiques en Colombie-Britannique — www.elections.bc.ca

FICHE 6.1 : MA CIRCONSCRIPTION

1. Le nom de ma circonscription :

2. Les candidats dans ma circonscription sont :

Nom du candidat	Parti politique

3. Les points de repère principaux dans ma circonscription sont :

4. Les principaux enjeux auxquels sont confrontés les résidents de ma circonscription électorale sont :

DOCUMENT 6.2 : RÉSULTATS DE L'ÉLECTION PROVINCIALE DE 2017

Partis politiques inscrits	RÉSULTATS DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE		
	Candidats élus	Bulletins valides	% des suffrages exprimés
Parti libéral de la Colombie-Britannique	43	796 672	40,4%
Nouveau parti démocratique de la Colombie-Britannique	41	795 106	40,3%
Parti vert de la Colombie-Britannique	3	332 387	16,8%
Indépendant	0	20 956	1,1 %
Autres partis *	0	28 793	1,4%

Source: Elections BC

Partis politiques inscrits	RÉSULTATS DU VOTE ÉTUDIANT		
	Candidats élus	Bulletins valides	% des suffrages exprimés
Nouveau parti démocratique de la Colombie-Britannique	60	65 205	38,9%
Parti vert de la Colombie-Britannique	14	47 641	28,5%
Parti libéral de la Colombie-Britannique	12	42 651	25,5%
Indépendant	1	3 626	2,2%
Autres partis *	0	8 156	4,9%

* Sans affiliation, Libertarien, Parti Conservateur de la Colombie-Britannique, Parti communiste de la Colombie-Britannique, Christian Heritage Party of B.C., Your Political Party of BC (YPP), The Vancouver Island Party, BC Cascadia Party, BC Refed, BC First, Land Air Water-The L.A.W., 4BC, BC Social Credit Party, BC Action Party, Republican Party, BC Citizens First Party.

FICHE 6.3 : DÉCOUVRIR LES PARTIS

À partir de sources variées, recueillez de l'information sur les partis politiques qui font campagne pendant l'élection.

Détails sur le parti politique	Slogan de campagne et principaux messages
Nom : Chef : Site internet :	

DOCUMENT 6.4 : PROFIL D'UN CANDIDAT AUX ÉLECTIONS

Créez un profil pour un candidat dans votre circonscription électorale.

Nom du candidat et parti (*le cas échéant*) :

Compétences du candidat et expérience pertinente :

Plateforme électorale, priorités et promesses :

Faits intéressants et importants concernant le candidat :

FICHE 6.5 : REGARDER LE DÉBAT DES CHEFS

Regardez le débat des chefs à la télévision et remplissez le tableau ci-dessous.



Nom du chef et du parti politique	Principaux messages et dossiers sur lesquels le chef a mis l'accent	Classement personnel

LE VOTE



Elections BC est un organisme indépendant et non partisan de l'Assemblée législative responsable d'administrer les processus électoraux en Colombie-Britannique, incluant les élections générales provinciales et les élections partielles, les pétitions de destitution, les pétitions introductives et les votes relatifs à une pétition introductive, les référendums et plébiscites, et les règles sur la publicité et le financement des campagnes entourant les votes d'assentiment et les élections locales. Elections BC n'est pas responsable des élections fédérales ou locales. En agissant de façon juste et impartiale, Elections BC veille à ce que les résidents de la Colombie-Britannique jouissent pleinement de leurs droits démocratiques.

La Colombie-Britannique est la première province du Canada à adopter les **élections à date fixe**. Depuis 2005, la *Constitution Act* prévoit que des élections provinciales auront lieu tous les quatre ans, le deuxième mardi du mois de mai.

Cependant, cela n'empêche pas une élection provinciale d'être déclenchée à un autre moment. Une élection est déclenchée lorsque le gouvernement perd un vote de confiance ou si le lieutenant-gouverneur dissout l'Assemblée législative à la demande du premier ministre. À la suite d'un appel anticipé aux élections, la 42e élection générale de la Colombie-Britannique aura lieu le samedi 24 octobre 2020.

Pour être admissible au vote lors d'une élection en Colombie-Britannique, vous devez :

- être un citoyen canadien;
- avoir au moins 18 ans le jour de l'élection;
- avoir résidé en Colombie-Britannique pendant six mois avant le jour du vote.

En vertu de la *Loi électorale*, les électeurs doivent également produire leur identité et leur lieu de résidence afin de recevoir un bulletin ou de s'inscrire pour le vote.

Vous avez trois options :

1. Un document émis par le gouvernement de la C.-B. ou du Canada qui contient le nom de l'électeur, une photographie et l'adresse domiciliaire, comme un permis de conduire ou une carte d'identité de la Colombie-Britannique.
2. Un certificat de statut d'Indien.
3. Deux documents qui contiennent le nom de l'électeur (au moins un des deux documents doit également contenir l'adresse domiciliaire de l'électeur).

Elections BC tient à jour une **liste électorale**, qui contient les noms et adresses des électeurs admissibles inscrits. Avant le déclenchement d'une élection, vous pouvez vous inscrire au moyen du système d'enregistrement en ligne d'Elections BC ou en communiquant avec leurs bureaux.

Dans le cadre des récents changements apportés à la Loi électorale, les jeunes de 16 et 17 ans éligibles de la Colombie-Britannique peuvent désormais s'inscrire pour faire partie de la liste des futurs électeurs. Une fois qu'ils auront 18 ans, les inscrits seront automatiquement ajoutés à la liste électorale provinciale.

Pour être éligible à la Liste des futurs électeurs, une personne doit être :

- 16 ou 17 ans,
- un citoyen canadien, et
- un résident de la Colombie-Britannique.

Chaque **circonscription** électorale est constituée de plus petites **sections de vote**, qui sont des zones géographiques définies. Les électeurs admissibles doivent se rendre au **bureau de scrutin** désigné pour leur section. La liste des bureaux de scrutin se trouve sur le site internet d'Élections BC (www.elections.bc.ca), dans les journaux locaux et sur les cartes d'information à l'électeur que reçoivent tous les électeurs inscrits.

Les électeurs peuvent exprimer leur suffrage de l'une de ces quatre manières :

Lors du **vote par anticipation** — Les bureaux de scrutin sont ouverts de 8 h à 20 h (heure locale) du jeudi 15 octobre au mercredi 21 octobre.

Le jour du scrutin — Les bureaux de scrutin sont ouverts 24 octobre 8 h à 20 h, heure du pacifique.

Aux bureaux électoraux de chaque circonscription — À partir du moment où l'élection est déclenchée jusqu'au 24 octobre à 16h.

Vote par correspondance — Les électeurs peuvent demander de voter par envoi postal avant que l'élection soit déclenché jusqu'à 16 h le jour du scrutin. L'envoi postal leur est posté ou est envoyé dans un bureau électoral du district afin que vous le récupériez. Une fois complété, l'envoi postal doit être retourné au bureau électoral du district avant 20 h le jour du scrutin.

Le vote au Canada se fait par scrutin secret, ce qui garantit la confidentialité du choix de l'électeur. Personne, à l'exception de l'électeur, ne peut connaître son choix.

Un **bulletin de vote** comprend les noms des candidats qui se présentent dans votre circonscription et le nom de leur parti, le cas échéant. Un espace est prévu à côté du nom de chaque candidat pour marquer votre bulletin. Dans la mesure où cette marque est claire et que vous ne votez que pour un seul candidat, votre bulletin sera **accepté** (p. ex. crochet, X, noircir la case).

Le processus du vote au bureau de scrutin se déroule comme suit :

1. Une fois votre admissibilité confirmée, on vous remet un bulletin de vote à l'endos duquel le scrutateur adjoint a apposé ses initiales.
2. Rendez-vous derrière l'isoloir pour marquer votre bulletin. Les électeurs ne peuvent choisir qu'un seul candidat sur leur bulletin.
3. Remettez votre bulletin plié au greffier du scrutin qui vérifie les initiales.
4. Placez votre bulletin dans l'urne.

Lorsque le choix de l'électeur ne peut être établi clairement, qu'il s'agisse d'un accident ou d'un geste délibéré, le bulletin de vote est **rejeté**. Il peut s'agir d'un bulletin marqué pour plusieurs candidats, même si différents symboles sont employés, d'un bulletin où les candidats sont classés par ordre de préférence ou encore d'un bulletin vide. Si vous écrivez votre nom sur le bulletin, votre bulletin sera également rejeté.

Un **bulletin annulé** a été déchiré ou mal marqué, et échangé pour un nouveau bulletin. Il est tenu à l'écart et n'est jamais versé dans l'urne.

Vous devez réfléchir aux motifs pour lesquels vous appuyez un candidat pour le poste de député provincial, un parti politique ou un chef de parti, une idée politique spécifique ou la totalité de la plateforme d'un parti. Prendre une telle décision requiert une certaine réflexion.

Vous serez prêt à voter lorsque vous serez convaincu de votre choix.

GRANDE IDÉE

Les élections sont le processus par lequel les citoyens ont la plus grande possibilité d'exercer une influence sur leur gouvernement et les lois.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À l'issue de la leçon, les élèves devraient avoir acquis des connaissances sur ce qui suit :

- le processus et le système électoral en C.-B.;
- les critères d'admissibilité pour voter lors d'une élection provinciale;
- les différentes façons de voter.

Les élèves devraient être en mesure d'accomplir les tâches suivantes :

- comprendre comment participer au processus du vote;
- participer à un dialogue constructif et critique;
- faire preuve de réflexion critique et prendre une décision.

RESSOURCES

- Présentation PowerPoint 7 : Le vote
 - Vidéo : Pourquoi est-ce important de voter?
 - Vidéo : Voter en Colombie-Britannique
 - Fiche 7.1 : Se préparer à voter
 - Fiche 7.2 : Comment voter
 - Guide des élections de Vote étudiant
- (Les vidéos, diapositives et les versions numériques des fiches d'activité peuvent être trouvés au www.voteetudiant.ca/cb)

ACTIVITÉS

 **Amorce : 10 à 15 min.**

1. Montrez aux élèves comment marquer un bulletin de vote en tenant un « faux » vote en classe. Créez un bulletin contenant une question amusante et trois ou quatre choix de réponse (p. ex. sport, congé, aliment, émission de télévision ou groupe préféré).

2. Montrez aux élèves à quoi ressemble un bulletin de vote et comment le remplir correctement. Les élèves peuvent faire un X, un crochet ou utiliser toute autre marque, dans la mesure où elle indique clairement leur choix. Rappelez aux élèves qu'ils ne peuvent voter que pour une seule option, sinon leur bulletin sera rejeté.

Note à l'enseignant : passez en revue les termes relatifs au bulletin de vote, comme « accepté », « rejeté » et « annulé ». Consulter le Guide des élections de Vote étudiant pour trouver des exemples.

3. Distribuez les bulletins de vote et invitez chaque élève à se diriger derrière l'isoloir pour marquer son bulletin. Ensuite, demandez-leur de replier leur bulletin pour garantir la confidentialité de leur choix, et de le placer dans l'urne.

4. Faites le décompte des votes et partagez les résultats du vote.

 **Apprentissages essentiels : 20 min.**

1. À l'aide des diapositives 8 et de la vidéo « Voter en Colombie-Britannique », passez en revue les principaux termes et concepts concernant le processus de vote pour les élections provinciales de la Colombie-Britannique: Elections BC, électeur, bulletin de vote, scrutin secret, bulletin de vote accepté, bulletin rejeté, bulletin annulé, vote par anticipation, possibilité de vote spécial.

2. Regardez la vidéo « Pourquoi est-ce important de voter » et écoutez des jeunes expliquer pourquoi ils pensent que voter est important. Ensuite, demandez aux élèves de partager leurs opinions sur le vote.

 **Discussion : 5 à 10 min.**

Discutez de l'importance du vote par scrutin secret lors des élections et des efforts déployés pour protéger le caractère juste et équitable des élections et le choix individuel. Quelles seraient les conséquences possibles d'un vote public ou de la divulgation du choix des électeurs? Que garantit le scrutin secret? Pourquoi est-il important d'assurer un processus électoral équitable?

 **Mise en pratique : 20 min. et devoir**

1. Passez en revue la liste des candidats (et leur parti) qui participent à la course électorale et pour lesquels les élèves pourront voter.

2. À l'aide de la fiche 7.1, demandez aux élèves de réfléchir aux enjeux de la campagne, aux partis, aux chefs et aux candidats locaux.

3. Remplissez la fiche 7.1 en classe et offrez aux élèves la possibilité de communiquer leurs opinions. Certains sauteront sur l'occasion pour faire valoir leur opinion et même pour tenter de convaincre les autres. D'autres préféreront garder leur opinion secrète. Rappelez aux élèves que les opinions doivent être respectées.

4. Demandez aux élèves d'apporter la fiche à la maison et de lancer une discussion avec leurs parents et amis au sujet de l'élection. Les élèves pourraient demander à leurs parents et amis s'ils ont l'intention de voter et s'ils ont déjà choisi un candidat. Suggérez aux élèves de consulter le site d'Elections BC (www.elections.bc.ca) pour déterminer où et quand leurs parents/gardiens légaux peuvent voter.

LEÇON 7 : LE VOTE

✚ Autres idées :

A. À l'aide de la feuille d'activité 7.2, demandez aux élèves d'illustrer les étapes du vote au bureau de vote. Il peut être utile de regarder la vidéo «Organisation de la journée du Vote étudiant». Encouragez les élèves à partager leur feuille d'activités avec leur famille.

B. Créer une activité «Promette de voter» pour tous les participants au Vote étudiant. Cela pourrait inclure une cérémonie ou un accord officiel «Je suis un électeur», dans lequel les élèves s'engagent à rejoindre la liste des futurs électeurs à 16 ans, à voter à 18 ans et / ou à accepter d'être un électeur à vie.

C. Donnez aux élèves la chance de partager leurs albums électoraux de la campagne. Chaque élève pouvait choisir deux de ses entrées préférées à partager avec la classe.

💡 Résumé : 5 à 10 min.

Faites une courte récapitulation sur le vote et sur votre décision. Vous pouvez aussi demander aux élèves d'écrire leurs réflexions dans leur cahier électoral ou d'apprentissage (voir *Possibilités d'évaluation*).

- Êtes-vous prêt à voter? Pourquoi?
- Quelle recherche ou activité vous a aidé à prendre votre décision? Aimerez-vous approfondir vos recherches?
- Pensez-vous en savoir davantage au sujet des élections que vos parents?
- Pourquoi est-il important de voter?
- Les jeunes devraient-ils être autorisés à voter?

RESSOURCES EXTERNES

- Guide des élections de Vote étudiant
- Elections BC — www.elections.bc.ca

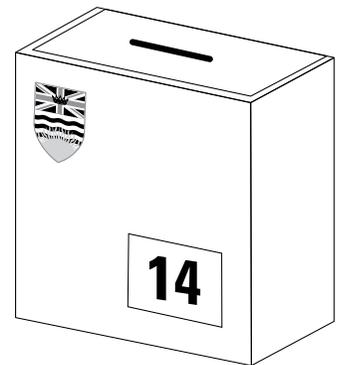
FICHE 7.1 : SE PRÉPARER À VOTER

Réfléchissez à vos valeurs personnelles, à vos expériences et aux impressions que vous retirez de la campagne électorale et précisez votre opinion sur chacun des candidats locaux et leur parti politique (le cas échéant).

Ensuite, classez vos choix en ordre de priorité en prévision du Vote étudiant.

Les qualités que je recherche chez mon député :

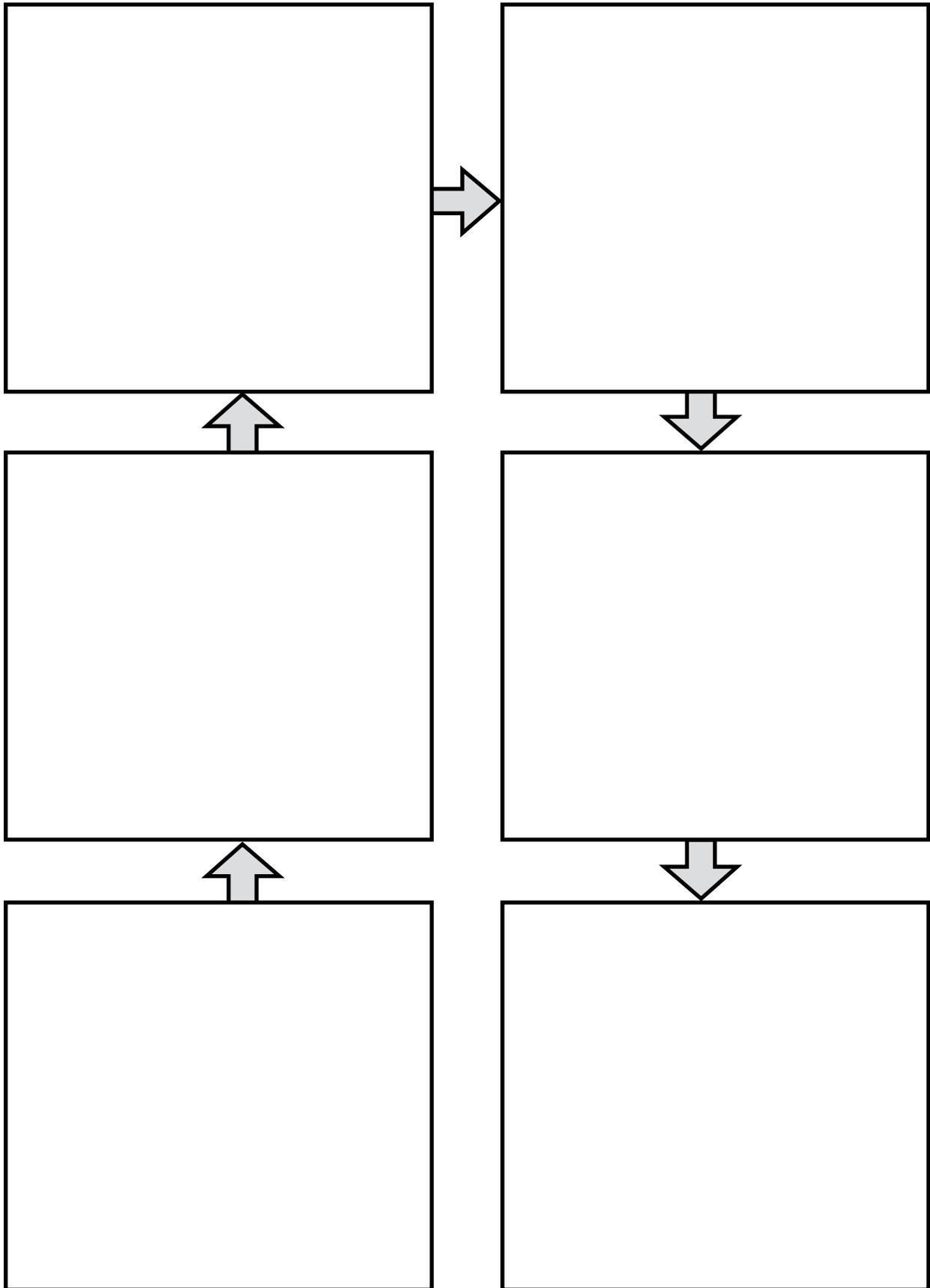
Les enjeux qui me tiennent le plus à cœur :



Candidat / Parti	Ce que j'aime <i>le plus</i> du candidat et de son parti	Ce que j'aime <i>le moins</i> du candidat et de son parti	Classement

FICHE 7.2 : COMMENT VOTER

Réfléchissez aux étapes que vous devez suivre au bureau de scrutin. Dessinez les principales étapes ci-dessous.



ANALYSE POSTÉLECTORALE



Après la fermeture des bureaux de scrutin, le jour de l'élection, le personnel électoral compte les bulletins pour le bureau et communique le résultat à Elections BC, qui partagera les résultats finaux publiquement.

Le **nombre de sièges** est le terme employé pour désigner le nombre de représentants de chaque parti à l'Assemblée législative. Il représente le nombre de courses locales remportées par chaque parti. Les 87 sièges contestés reviendront au candidat, dans chacune des circonscriptions électorales, qui a obtenu le plus de votes.

Les suffrages exprimés indiquent le soutien total dont bénéficie un parti politique à l'échelle de la province. Il est exprimé en pourcentage et est calculé en divisant le nombre de votes obtenus par un parti par le nombre total de votes comptés. Dans le cadre de notre système électoral (système majoritaire uninominal à un tour), le nombre de sièges obtenus ne dépend pas des suffrages exprimés; cet élément n'a donc pas d'incidence sur l'issue du vote.

Le parti politique qui remporte le plus de sièges forme (généralement) le gouvernement et son chef devient le premier ministre. Si le parti au pouvoir compte plus de la moitié de tous les sièges (44 ou plus), il forme un **gouvernement majoritaire**. S'il en a moins de la moitié des

sièges (43 ou moins), il forme un **gouvernement minoritaire**.

Le parti qui arrive en deuxième place devient (généralement) **l'opposition officielle**. Tout autre parti est appelé parti d'opposition. C'est leur responsabilité de remettre en question les décisions du gouvernement et exiger de ce dernier qu'il rende des comptes à la population. L'opposition officielle doit également se doter d'un cabinet fantôme dont les membres agissent à titre de critiques experts sur les dossiers ou les ministères du gouvernement gérés par chaque ministre du cabinet.

Afin d'adopter des lois ou des budgets, les projets de loi doivent obtenir l'aval de plus de la moitié des députés. Si le parti au pouvoir est un gouvernement minoritaire, il doit recueillir des appuis au sein des partis d'opposition ou auprès des députés indépendants pour adopter des lois.

Le **discours du Trône** décrit les plans et les projets du gouvernement. Le discours est prononcé par le lieutenant-gouverneur au début de chaque nouvelle session de l'Assemblée législative.

LEÇON 8 : ANALYSE POSTÉLECTORALE

GRANDE IDÉE

L'issue de l'élection a une incidence sur l'orientation future de la province et du gouvernement.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À l'issue de la leçon, les élèves devraient avoir acquis des connaissances sur ce qui suit :

- le fonctionnement du système électoral en C.-B.;
- la façon dont les résultats sont analysés en C.-B.;
- la différence entre un gouvernement majoritaire et un gouvernement minoritaire;
- les résultats du Vote étudiant et de l'élection générale, à l'échelle locale et provinciale.

Les élèves devraient être en mesure d'accomplir les tâches suivantes

- évaluer comment les facteurs, les forces, les événements et les gens influencent les développements, les résultats ou les décisions;
- discuter de la façon dont les événements de la campagne ont influencé l'issue du vote;
- reconnaître l'importance de voter et d'être un citoyen actif et engagé.

RESSOURCES

- Présentation PowerPoint 8 : Analyse des résultats de l'élection
- Document 6.2 : Résultats des élections provinciales en Colombie-Britannique de 2017
- Page des résultats du Vote étudiant en Colombie-Britannique (www.voteetudiant.ca/cb).

(Les vidéos, diapositives et les versions numériques des fiches d'activité peuvent être trouvés au www.voteetudiant.ca/cb)

ACTIVITÉS

 **Amorce : 5 min.**

1. Annoncez les résultats du Vote étudiant à votre école. Qui a obtenu le plus de votes? La course a-t-elle été serrée?

2. Comparez les résultats de l'élection dans votre école et ceux des autres écoles de la circonscription électorale. Les résultats sont-ils différents ou similaires? Les résultats sont-ils différents d'une école à une autre? (Vous trouverez les résultats pour toutes les écoles à l'adresse suivante : www.voteetudiant.ca/cb).

3. Partagez les résultats du Vote étudiant à l'échelle de la province. Quel parti a attiré le plus grand soutien? Quel parti a remporté le plus de sièges et formé le gouvernement? Êtes-vous surpris des résultats du Vote étudiant?

Note à l'enseignant : Vous devez attendre la fermeture des bureaux de scrutin officiels dans votre circonscription électorale pour annoncer les résultats du Vote étudiant. Les élèves qui jouent les rôles d'employés électoraux du Vote étudiant doivent promettre qu'ils garderont le secret.

 **Apprentissages essentiels : 20 min.**

À l'aide du PowerPoint 8 et de la vidéo «La démocratie parlementaire en Colombie-Britannique», passez en revue les termes et concepts clés sur les résultats de l'élection : analyser, nombre de sièges, pourcentage de suffrages exprimés, participation électorale, gouvernement minoritaire, gouvernement majoritaire, opposition officielle, parti d'opposition discours du Trône.

 **Discussion: 5 min.**

Quel candidat a été élu dans la circonscription électorale de votre école lors de l'élection générale? Quel parti forme le gouvernement? Quel parti forme l'opposition officielle? S'agit-il d'un gouvernement minoritaire ou majoritaire?

 **Mise en pratique : 25 à 40 min.**

Demandez aux élèves d'analyser, en groupes, les résultats de l'élection générale et du Vote étudiant, pour l'élection en cours et la dernière élection. Inspirez-vous des comparaisons suivantes :

- a) Nombre de sièges (élection générale c. Vote étudiant)
- b) Suffrages exprimés (élection générale c. Vote étudiant)
- c) Résultats des élections de 2013 et 2017 (nombre de sièges et suffrages exprimés)
- d) Résultats du Vote étudiant de 2013 et 2017 (nombre de sièges et suffrages exprimés)
- e) Comparaison des résultats par circonscription

Note à l'enseignant : Voir la fiche 6.2 pour comparer les résultats de l'élection avec ceux de l'élection actuelle.

Après avoir analysé les résultats et des articles de médias, discutez-en avec vos élèves. Vous pouvez utiliser les questions suivantes :

- Y a-t-il de grandes surprises quant aux résultats obtenus?
- Quels partis ont gagné ou perdu des sièges depuis la dernière élection? Pourquoi?
- En quoi les résultats du Vote étudiant sont-ils similaires à ceux de l'élection générale? Pourquoi?
- Quels sont les graphiques les plus efficaces pour représenter les différents types de résultats obtenus (p. ex. diagramme à bandes, diagramme à secteurs, graphique linéaire)?

LEÇON 8 : ANALYSE POSTÉLECTORALE

✚ Autres idées :

A. Une fois qu'un candidat est élu à l'Assemblée législative, il doit prendre des décisions sur la façon de reprendre les dossiers qui concernent sa circonscription électorale. Demandez aux élèves d'écrire à leur nouveau député provincial, ou à leur député réélu, au sujet d'un dossier qu'ils jugent prioritaire.

B. Choisissez un candidat local dans votre circonscription qui a obtenu un grand nombre de votes lors du Vote étudiant, mais qui n'a pas remporté de siège à l'Assemblée législative. Invitez le candidat à votre école. Posez-lui des questions sur son expérience de campagne et sur ses projets pour l'avenir.

C. Les élèves peuvent présenter leur cahier électoral au reste de la classe. Chaque élève pourrait choisir deux de ses articles préférés et les présenter au groupe.

D. La province de la Colombie-Britannique est composée d'une population très diversifiée. Croyez-vous que l'Assemblée législative représente tous les résidents de la province? Donnez des précisions.

E. Demandez aux élèves de tenir un journal le soir de l'élection pour consigner les résultats au fur et à mesure qu'ils sont communiqués par les médias. Quelles ont été leurs réactions? Est-ce que leur perception a changé au fil de la soirée?

💡 Résumé : 5 min.

Faites une courte récapitulation sur l'issue de l'élection et la participation au programme Vote étudiant. Vous pouvez aussi demander aux élèves d'écrire leurs réflexions dans leur cahier électoral ou d'apprentissage (voir *Possibilités d'évaluation*).

- Pourquoi est-il important d'analyser les résultats? Que peut-on en tirer?
- Est-ce que les résultats de l'élection vous surprennent? Est-ce que certains événements ont contribué à ces résultats?
- Qu'avez-vous appris sur la politique et le processus électoral grâce à votre participation au programme Vote étudiant?
- Votre participation au programme Vote étudiant a-t-elle incité un membre de votre famille à voter? Votre participation a-t-elle influencé leur choix?

RESSOURCES EXTERNES

- Résultats de l'élection générale — www.elections.bc.ca *
- Page des résultats du Vote étudiant en Colombie-Britannique (www.voteetudiant.ca/cb2017)
- Journaux et sites internet des médias

* en anglais seulement

POSSIBILITÉS D'ÉVALUATION

Il existe plusieurs façons d'évaluer l'apprentissage des élèves et leur participation aux activités de Vote étudiant. Vous trouverez dans la présente section des grilles d'évaluation, un questionnaire-bilan sur le gouvernement provincial et des approches qui vous permettront de procéder à une évaluation continue.

LE CAHIER ÉLECTORAL

Les élèves seront appelés à écrire régulièrement dans leur cahier électoral. Ce dernier peut servir d'outil d'évaluation au cours de la campagne ou comme outil d'évaluation cumulative. Les élèves peuvent faire le point sur les candidats, les événements et les enjeux de la campagne, et recourir aux questions des sections *Résumé* pour réfléchir à certains sujets. Les élèves chercheront également des articles dans les journaux ou d'autres médias, ils les colleront dans leur cahier et formuleront leurs commentaires. Ce travail permet aux enseignants de suivre l'évolution des élèves tout au long de la campagne. Les enseignants peuvent adapter ce travail, notamment en fonction des champs d'intérêt ou des besoins de la classe. Les cahiers peuvent être évalués chaque jour, chaque semaine ou à la toute fin.

DISCUSSIONS EN CLASSE

Le débat et le dialogue, dans un cadre où l'on favorise la pensée critique et le respect, sont d'excellentes façons de faire naître de nouvelles idées. La politique fait justement une large place aux débats où les opinions contradictoires peuvent s'exprimer. Les enseignants doivent donc permettre aux élèves de remettre en question les opinions de leurs camarades, de façon respectueuse. Les élèves peuvent également être évalués en fonction de leur participation aux discussions en classe.

JOURNAL/CAHIER D'APPRENTISSAGE

Vous pouvez demander aux élèves de tenir un journal et y faire une synthèse des leçons ou tout simplement y compiler leurs devoirs. La tenue d'un journal est un excellent moyen pour les étudiants d'interpréter et de consolider leur apprentissage. Pensez à utiliser les questions proposées dans les plans de leçon.

JOURNÉES DU VOTE ÉTUDIANT

Les élèves responsables d'organiser la journée du Vote étudiant peuvent être évalués en fonction de leur performance et de leur engagement à tenir une élection libre et équitable au sein de l'école.

GUIDE DES ÉLECTEURS

Demandez aux élèves de faire une brochure ou un article multimédia à partager avec les membres de leur famille ou leurs tuteurs au sujet des élections provinciales pour les aider à se sentir prêts à voter. Les élèves peuvent incorporer des informations sur leur circonscription électorale, les partis et les candidats, ainsi que les principaux enjeux. Il devrait également inclure des informations sur les endroits où ils peuvent voter et les pièces d'identité jugées acceptables.

	Mauvais	Limité	Satisfaisant	Compétent	Excellent
Fait preuve de compétences de recherche associées à l'enquête raisonnée.	<ul style="list-style-type: none"> Le recours aux outils et aux stratégies de recherche pour mener une enquête raisonnée est minimal. 	<ul style="list-style-type: none"> Le recours aux outils et aux stratégies de recherche pour mener une enquête raisonnée est limité. 	<ul style="list-style-type: none"> Le recours aux outils et aux stratégies de recherche pour mener une enquête raisonnée est adéquat. 	<ul style="list-style-type: none"> Le recours aux outils et aux stratégies de recherche pour mener une enquête raisonnée est juste. 	<ul style="list-style-type: none"> Le recours aux outils et aux stratégies de recherche pour mener une enquête raisonnée est exhaustif.
Fait preuve des compétences associées à la pensée critique.	<ul style="list-style-type: none"> L'évaluation de la validité de l'information en fonction du contexte, des préjugés, des sources, de leur objectivité, des faits ou de leur fiabilité est minimale. 	<ul style="list-style-type: none"> L'évaluation de la validité de l'information en fonction du contexte, des préjugés, des sources, de leur objectivité, des faits ou de leur fiabilité est incomplète. 	<ul style="list-style-type: none"> L'évaluation de la validité de l'information en fonction du contexte, des préjugés, des sources, de leur objectivité, des faits ou de leur fiabilité est adéquate. 	<ul style="list-style-type: none"> L'évaluation de la validité de l'information en fonction du contexte, des préjugés, des sources, de leur objectivité, des faits ou de leur fiabilité est juste. 	<ul style="list-style-type: none"> L'évaluation de la validité de l'information en fonction du contexte, des préjugés, des sources, de leur objectivité, des faits ou de leur fiabilité est exhaustive.
Fait preuve des compétences associées à la compréhension des médias.	<ul style="list-style-type: none"> L'analyse de l'incidence des différentes formes de médias est minimale. L'évaluation de la complexité et des lacunes de l'information fournie est inexacte. La distinction entre des généralisations justes et des simplifications excessives qui se révèlent trompeuses témoigne d'une compréhension nettement insuffisante. 	<ul style="list-style-type: none"> L'analyse de l'incidence des différentes formes de médias est incomplète. L'évaluation de la complexité et des lacunes de l'information fournie est confuse. La distinction entre des généralisations justes et des simplifications excessives qui se révèlent trompeuses est vague. 	<ul style="list-style-type: none"> L'analyse de l'incidence des différentes formes de médias est adéquate. L'évaluation de la complexité et des lacunes de l'information fournie est générale. La distinction entre des généralisations justes et des simplifications excessives qui se révèlent trompeuses est efficace. 	<ul style="list-style-type: none"> L'analyse de l'incidence des différentes formes de médias est juste. L'évaluation de la complexité et des lacunes de l'information fournie est habile. La distinction entre des généralisations justes et des simplifications excessives qui se révèlent trompeuses est précise. 	<ul style="list-style-type: none"> L'analyse de l'incidence des différentes formes de médias est exhaustive. L'évaluation de la complexité et des lacunes de l'information fournie est inspirée. La distinction entre des généralisations justes et des simplifications excessives qui se révèlent trompeuses témoigne d'une réflexion approfondie.
Fait preuve des compétences associées à la compréhension orale, textuelle et visuelle.	<ul style="list-style-type: none"> Le vocabulaire est trop général ou inexact. La syntaxe est approximative. La rédaction témoigne d'une faible maîtrise des règles de grammaire et le texte est composé de façon aléatoire. 	<ul style="list-style-type: none"> Le vocabulaire est imprécis, simpliste ou inapproprié. La syntaxe est maladroite. La rédaction témoigne d'une maîtrise approximative des règles de grammaire et la composition du texte manque d'efficacité. 	<ul style="list-style-type: none"> Le vocabulaire est général et convenu. La syntaxe est adéquate et directe. La rédaction témoigne d'une maîtrise adéquate des règles de grammaire et le texte est composé de façon adéquate. 	<ul style="list-style-type: none"> Le vocabulaire est contrôlé et efficace. La syntaxe est appropriée et précise. La rédaction témoigne d'une maîtrise juste des règles de grammaire et le texte est bien. 	<ul style="list-style-type: none"> Le vocabulaire est précis et bien choisi. La syntaxe est adéquate et bien maîtrisée. La rédaction témoigne d'une solide maîtrise des règles de grammaire et le texte est composé de façon judicieuse.

GRILLE D'ÉVALUATION DES DISCUSSIONS

Critères	Acquisition de la compétence en cours	Compétent	Aptitude supérieure
Appropriation de l'exercice/ leadership/ expression orale	<ul style="list-style-type: none"> Participe rarement aux discussions : écoute, mais n'y contribue pas souvent. Aucune rétroaction constructive formulée. 	<ul style="list-style-type: none"> Participe assez activement à la conversation, formule quelques commentaires. Tente de formuler une rétroaction constructive, à l'occasion. 	<ul style="list-style-type: none"> Participe toujours activement à la conversation et intervient fréquemment. Formule une rétroaction constructive dans le but d'aider ses camarades.
Raisonnement de vive voix	<ul style="list-style-type: none"> Les contributions verbales à la discussion sont plus souvent fondées sur une opinion ou des arguments imprécis que sur des idées réfléchies ou des positions fondées sur des faits. Peu d'efforts déployés pour établir des liens avec des enjeux contemporains, voire aucun. Les commentaires ou questions laissent entendre une difficulté à suivre une argumentation plus complexe. 	<ul style="list-style-type: none"> Les positions ou arguments exprimés de vive voix sont raisonnables et la plupart du temps étayés par des faits. Efforts déployés pour établir des liens avec des événements ou des enjeux contemporains. Les commentaires ou questions laissent entendre que l'élève essaie de suivre une argumentation plus complexe. 	<ul style="list-style-type: none"> Les positions ou arguments exprimés de vive voix sont raisonnables et toujours étayés par des faits. Approfondit souvent les échanges en allant au-delà du texte et établit des liens avec des événements ou des enjeux contemporains. En général, les commentaires et idées aident le groupe à mieux comprendre les concepts présentés.
Comportement	<ul style="list-style-type: none"> Le discours et le comportement de l'élève trahissent son manque de respect pour le processus ou la classe. A parfois recours à des attaques personnelles lorsqu'il n'est pas d'accord avec d'autres. Peut parfois mâcher de la gomme en parlant. L'élève a texté ou s'est désintéressé des discussions à plus d'une reprise. 	<ul style="list-style-type: none"> Peut parfois dominer la discussion. A une occasion, l'élève mâchait de la gomme en parlant. L'élève a texté ou s'est désintéressé des discussions à au moins une occasion. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève échange des idées de façon respectueuse et encourage les autres à faire de même. Ne domine pas la discussion. Ne mâche jamais de gomme en parlant. Ne texte jamais et ne se désintéresse jamais des discussions.
Écoute	<ul style="list-style-type: none"> N'écoute pas toujours bien, comme le prouvent les questions ou les commentaires répétés ou les raisonnements illogiques. Peu de réponses formulées dans le cadre des discussions ou des faits présentés par d'autres. 	<ul style="list-style-type: none"> Écoute généralement bien et vérifie s'il a bien compris en posant des questions et en établissant des liens avec des commentaires antérieurs. Répond parfois aux idées et aux questions formulées par d'autres participants. 	<ul style="list-style-type: none"> Écoute toujours activement ce que les autres ont à dire, comme le prouvent les commentaires visant à étoffer et à préciser les commentaires formulés ou à y répondre. Peut faire preuve d'une bonne écoute en intégrant les commentaires des autres dans son propre travail (rédactions, projets, etc.). Répond souvent aux commentaires des autres.

GLOSSAIRE

A

acclamation — Un candidat élu par acclamation n'a pas d'opposants. Il n'y a donc pas de vote.

agent de scrutin — Le représentant nommé par l'agent électoral de district qui est chargé d'organiser le vote dans un bureau de vote particulier.

agent électoral de district — Une personne nommée par le directeur général des élections chargée d'administrer les élections dans le district qui lui est assigné.

agent principal du scrutin (APS) — Le fonctionnaire électoral responsable de surveiller un ou plusieurs bureaux de scrutin

analyser — Examiner de façon méthodique et détaillée, dans le but de fournir une explication et de donner une interprétation.

anciens médias — Comprennent les sources traditionnelles diffusées et imprimées, comme la radio, la télévision, les journaux, les magazines et les brochures. Les anciens médias communiquent généralement l'information sans interaction et visent à respecter les normes et une certaine intégrité journalistique.

assemblée législative — Corps législatif au niveau provincial ou territorial constitué de membres élus. Le rôle de l'Assemblée législative consiste à adopter des lois, à approuver les finances publiques et à étudier les décisions du gouvernement.

Assemblée législative de la Colombie-Britannique — Une entité composée de 85 membres élus (députés), chacun représentant une seule circonscription électorale.

association de circonscription — Organisation formée au niveau de la circonscription pour soutenir un parti politique ou un candidat indépendant.

autocratie — Type de gouvernement où le pouvoir politique est dans les mains d'une seule personne, qui gouverne sans restrictions. Une autocratie peut être une dictature ou une monarchie absolue

autonomie gouvernementale Une Première Nation ou nation autochtone qui exerce un contrôle sur une grande partie de ses activités. Les ententes territoriales (traités modernes) conclues entre les gouvernements et les nations autochtones accordent généralement aux Autochtones plus d'autonomie pour choisir leurs propres méthodes de représentation et leurs propres processus décisionnels.

autoritaire — Les gouvernements autoritaires exercent un contrôle par la force sur les populations, sans se préoccuper de leurs préférences ou de l'opinion publique.

autorité autochtone — Forme de gouvernement dans certaines communautés autochtones ou des Premières Nations. Les responsabilités des gouvernements autochtones remplacent, chevauchent ou sont partagées avec celles du gouvernement de la province ou du territoire, ou du gouvernement fédéral.

B

bulletin accepté — Un bulletin qui est adéquatement marqué pour un candidat.

bulletin annulé — Un bulletin de vote qui a été conservé séparément et qui n'a jamais été placé dans l'urne parce qu'il a été marqué incorrectement ou qu'il a été déchiré et qui a été remplacé par un nouveau bulletin de vote.

bulletin de vote — Document utilisé par les électeurs pour indiquer leur choix lors d'une élection, d'un événement électoral ou d'un référendum.

bulletin rejeté — Bulletin qui n'a pas été compté parce que l'intention de l'électeur ne pouvait pas être interpréter selon leur marque sur le bulletin. Cela peut inclure un bulletin qui est marqué pour plus d'un candidat (même si des symboles différents sont employés), les candidats sont classés par ordre de préférence ou le bulletin n'est pas marqué ou permet d'identifier l'électeur.

bref électoral — Document officiel signé par le directeur général des élections qui ordonne à un directeur de scrutin dans chaque circonscription de mener une élection à une date précise. Une élection est déclenchée lorsque le bref électoral est émis. Lors d'une élection générale, un bref est émis pour chaque circonscription de la province.

bureau de scrutin — L'endroit où les électeurs d'une ou de plusieurs sections de vote doivent aller voter.

C

cabinet — Le cabinet est formé des ministres en charge des ministères du gouvernement. Ses membres conseillent le premier ministre. Les ministres sont nommés par le lieutenant-gouverneur, sur la recommandation du premier ministre, et sont généralement choisis parmi les membres du parti qui forme le gouvernement.

candidat — Personne qui désire être élue à une charge publique. Lors d'une élection générale ou partielle provinciale, le candidat tente de se faire élire pour devenir un député provincial.

caucus — Un groupe composé de représentants élus ou de députés de l'assemblée législative qui appartiennent à un parti donné.

centre (de l'échiquier) — Parti politique ou personne qui a des opinions modérées.

Chambre des communes — Entité fédérale faisant partie du volet législatif du gouvernement fédéral et qui se trouve au Parlement, à Ottawa. La Chambre des communes est composée de 338 députés qui créent, mettent en œuvre et appliquent les lois, les règles et les règlements qui régissent l'ensemble du pays.

Charte canadienne des droits et libertés — La Charte garantit certains droits politiques aux citoyens canadiens et des droits civils à tous les résidents du Canada.

chef de parti — Personne choisie ou élue pour agir à titre de chef d'un parti politique.

circonscription — Zone géographique représentée par un élu. Une lutte électorale sera livrée dans les 87 circonscriptions lors de l'élection provinciale de 2017 en Colombie-Britannique

circonscription uninominale à scrutin majoritaire — Un système électoral reposant sur des circonscriptions uninominales, où le candidat élu est celui qui remporte le plus de voix dans sa circonscription. On parle également de système majoritaire uninominal à un tour.

colonisation — Action ou processus de régler ou d'établir un contrôle sur les peuples autochtones d'une région.

communisme — Une idéologie politique qui favorisera l'établissement d'une société égalitaire et sans classe, fondée sur la propriété commune et le contrôle des moyens de production et de la propriété.

concurrence — Lorsque les compétences fédérales, provinciales/territoriales et/ou municipales se chevauchent.

conseiller — Un membre élu d'une autorité municipale, comme une ville ou un conseil de ville.

conservatisme — Idéologie politique qui favorise la préservation de la société et s'oppose aux changements radicaux.

constitution — Une série de principes fondamentaux et de lois qui englobent les principes de base et les lois d'une nation ou d'un État, et qui définissent les pouvoirs et les fonctions du gouvernement et garantissent certains droits aux personnes qui résident dans cette nation ou cet État.

la Couronne — Représente l'incarnation juridique de la gouvernance exécutive, législative et judiciaire dans la monarchie. Au Canada, les pouvoirs du monarque sont exercés soit par le monarque personnellement, soit par son représentant dans chaque juridiction (gouverneur général, lieutenant-gouverneurs).

D

démocratie — Système de gouvernement où une majorité de citoyens peut participer aux décisions politiques. Les citoyens élisent des représentants qui prendront des décisions en leur nom et peuvent également se présenter comme candidats.

démocratie de consensus — Une forme de démocratie où l'on fait appel au consensus afin d'élaborer les lois. Les démocraties de consensus visent une plus grande collaboration et inclusion en tenant compte d'un vaste éventail d'opinions, au lieu de prendre des décisions en fonction de la règle de la majorité.

démocratie parlementaire — Type de démocratie représentative où les membres sont élus au Parlement ou à la législature. Le parti politique avec le plus grand nombre de sièges au Parlement ou à l'Assemblée législative forme le gouvernement et détermine qui sera le chef du gouvernement. Le Canada est une démocratie parlementaire.

démocratie représentative — Les représentants sont élus par le peuple (dans le cadre d'une élection) afin qu'ils prennent des décisions en son nom.

dépouillement — Décompte des bulletins après une élection. Les bulletins sont comptés et recomptés afin de s'assurer que les résultats sont les plus exacts possibles.

député — Personne élue par la population dans une circonscription électorale fédérale donnée pour la représenter à la Chambre des communes. Il y a actuellement 338 députés, chacun représentant une circonscription différente.

député d'arrière-ban — Un membre du parlement ou de l'assemblée législative qui n'est pas un chef de parti, un ministre du cabinet, ou un critique de l'opposition.

député provincial — Une personne élue par la population dans une circonscription donnée afin de la représenter à l'Assemblée législative. Il y aura 87 députés provinciaux élus lors de la 42^{ème} élection générale de la Colombie-Britannique..

Dictature — Un type de gouvernement où une personne a le pouvoir. Le pouvoir est maintenu grâce à un parti ou l'armée, sans le consentement de la population. Les citoyens ont des droits et libertés limités. Il y a généralement une présence militaire forte et aucune présence médiatique indépendante.

Directeur général des élections (DGE) — Un agent indépendant de l'Assemblée législative nommé par le lieutenant-gouverneur sous la recommandation de l'Assemblée. Il est chargé de l'administration des processus électoraux provinciaux.

discours du trône — Discours lu par le lieutenant-gouverneur au début de chaque nouvelle session de l'Assemblée législative. Ce discours décrit en gros les intentions du gouvernement pour la nouvelle session.

droit — Les droits sont des libertés protégées. Il vous accorde, légalement, le pouvoir de poser certains gestes.

droite (de l'échiquier) — Sur l'échiquier politique, une personne ou un parti qui favorise le conservatisme et les traditions. Les personnes à la droite de l'échiquier croient que le gouvernement ne devrait pas interférer dans la vie des gens et dans le secteur privé (entreprises).

droits démocratiques — Les droits démocratiques incluent le droit de chaque citoyen canadien, âgé de 18 ans et plus, de voter dans une élection, d'être candidat dans une élection et l'exigence que les gouvernements tiennent des élections au moins tous les cinq ans et que les représentants élus se rencontrent au moins une fois par année.

droit de vote — voir *suffrage universel*.

E

échiquier politique — Façon de caractériser des idées, des croyances, des valeurs et des priorités. L'échiquier politique constitue un cadre conceptuel permettant d'évaluer les partis politiques et les politiques publiques.

éditorial — Article de journal écrit par ou au nom d'une maison d'édition, du rédacteur ou de l'équipe de rédaction qui exprime une opinion sur un sujet important ou qui analyse un enjeu, un événement ou une situation.

électeur — Personne admissible au vote.

élections — Le processus par lequel nous choisissons nos représentants élus et notre gouvernement. Les élections se tiennent généralement à intervalles réguliers.

élection à date fixe — L'article 23 de la *Legislative Assembly Act* exige que des élections aient lieu à dates fixes pré-déterminées dans le cadre d'un horaire précis. Depuis 2005, les élections générales provinciales en C.-B. ont eu lieu le deuxième mardi de mai, tous les quatre ans.

élection générale — une élection généralement tenue à intervalles réguliers lors de laquelle des candidats sont élus dans les circonscriptions de la nation, de la province ou du territoire afin de représenter les citoyens.

élection partielle — Élection tenue dans une circonscription en dehors d'une élection générale pour combler un siège vacant au parlement ou à l'assemblée législative. Plusieurs élections partielles peuvent se tenir le même jour.

Elections BC (EBC) — Gère le processus électoral en C.-B. Cela comprend les élections générales provinciales et les élections partielles, les référendums provinciaux, les pétitions initiatives et d'appels et les votes.

électorat — Ensemble des électeurs.

émanciper — Accorder le droit de vote à un groupe de personnes en particulier.

enjeu — Important sujet de débat ou de discussion

exposition médiatique gagnée — La couverture ou les citations rapportées par des tierces parties, comme des organes de presse ou des médias sociaux externes, ou diffusées de bouche à oreille.

exposition médiatique détenue — Chaînes promotionnelles gérées à l'interne, comme un site internet, un blogue, les plateformes des médias sociaux.

exposition médiatique achetée — La publicité qui a été achetée pour communiquer un message à un public, comme une publicité dans un journal, à la télévision ou à la radio et sur les réseaux sociaux, une campagne de marketing direct.

F

fait — Quelque chose qui existe réellement ou qui s'est réellement produit.

fascisme — Une idéologie autoritaire, habituellement dirigée par un parti unique hautement nationaliste ou militarisé.

fédéral — Un des ordres de gouvernement au Canada; il représente l'ensemble de la nation.

G

gauche (de l'échiquier) — Une extrémité de l'échiquier; parti politique ou personne qui favorise les services sociaux et l'intervention du gouvernement dans l'économie, et les politiques qui font la promotion de l'équité sociale et qui ont une vision socialiste ou progressiste.

gouvernement — Fait référence au peuple et aux institutions créées pour régir ou diriger les affaires d'un pays, d'un État, d'une province ou d'une communauté. Le rôle du gouvernement est de créer des lois et de les faire respecter, de fournir des services et de prendre des décisions pour le bien des citoyens dont il est responsable.

gouvernement autochtone — Forme de gouvernement dans certaines communautés autochtones ou des Premières Nations. Les responsabilités des gouvernements autochtones remplacent, chevauchent ou sont partagées avec celles du gouvernement de la province ou du territoire, ou du gouvernement fédéral.

gouvernement de consensus — Une forme de gouvernement où le pouvoir est partagé par un groupe de personnes qui ne sont pas affiliées à un parti et qui élaborent les lois. Les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut se sont dotés d'un gouvernement de consensus.

gouvernement de coalition — Lorsque deux ou plusieurs partis politiques joignent leurs forces pour former un gouvernement; aucun de ces partis ne pourrait à lui seul former un gouvernement majoritaire

gouvernement majoritaire — Gouvernement constitué par un parti ou une coalition de partis détenant plus de la moitié des sièges au parlement ou à l'Assemblée législative.

gouvernement minoritaire — Un gouvernement qui détient moins de la moitié des sièges au parlement ou à l'Assemblée législative, mais qui est tout de même au pouvoir parce qu'il détient habituellement plus de sièges que tout autre parti. Il doit conserver la confiance du parlement ou de l'Assemblée législative pour continuer à gouverner.

gouverneur général — Le représentant fédéral de la Reine et le chef de l'État (rôle cérémonial). Cette personne est nommée par la Reine sous la recommandation du premier ministre. Le gouverneur général ouvre, suspend et dissout le Parlement. Il donne ou refuse la sanction royale aux projets de loi.

greffier du scrutin — Membre du personnel électoral qui seconde le scrutateur au bureau de scrutin. Il est nommé par l'agent électoral de district.

I

idéologie politique — Série d'idéaux ou de principes communs au sujet de la politique et de la façon dont le gouvernement devrait fonctionner. Le libéralisme, le conservatisme, le socialisme, le communisme et le fascisme sont des idéologies courantes.

impartial — Objectif ou neutre; qui ne favorise pas un côté ou une opinion plus qu'un autre.

indépendant — Un candidat ou un député qui ne représente pas un parti politique.

indien inscrit — Les Autochtones canadiens inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens* et qui ont droit à divers programmes et services

Inuit — Une personne autochtone (Inuk) ou un groupe qui est natif de la région arctique.

isoloir — Écran ou outil de confidentialité derrière lequel les électeurs marquent leur bulletin de vote.

J

jour de l'élection générale — Le jour où se tient une élection en Colombie-Britannique. Cette année ce sera le 24 octobre.

L

libéralisme — Idéologie politique qui favorise les libertés individuelles, tout en reconnaissant le besoin d'une intervention du gouvernement dans l'économie.

libertarisme — Idéologie politique qui défend une intervention minimale de l'État dans la vie des citoyens.

liberté — Pouvoir ou droit d'agir, de parler ou de penser, sans obstruction ou sans contrainte.

législation — Un projet de loi présenté à un Parlement ou une assemblée législative. La loi est promulguée lorsqu'elle est adoptée par le Parlement ou l'Assemblée législative et qu'elle obtient la sanction royale.

législature — Formellement, le Lieutenant-gouverneur agit selon et avec l'avis et le consentement de l'Assemblée législative. Il s'agit également du terme utilisé pour désigner les bâtiments parlementaires ou le bâtiment où se réunit l'assemblée législative.

lieutenant-gouverneur — Représentant de la Reine et chef d'État à titre cérémonial au niveau provincial. Il est nommé par le gouverneur général sur la recommandation du premier ministre du Canada. Le lieutenant-gouverneur inaugure, proroge ou dissout l'Assemblée législative et accorde ou refuse la sanction royale aux projets de loi adoptés par l'Assemblée législative.

liste électorale — Liste des noms et des adresses de tous les électeurs inscrits.

M

marge d'erreur — Un petit pourcentage prévu dans la plupart des sondages qui tient compte des erreurs de calcul ou des changements d'opinion.

maire — La personne occupant le poste le plus élevé au niveau municipal.

membre d'un parti — Personne qui appartient à un parti politique.

ministère — Un service spécialisé du gouvernement chargé d'un domaine de responsabilité particulier (p. ex. prestation des soins de santé, éducation, environnement) et qui est associé à un ministre qui le dirige.

ministre — Le service public en Colombie-Britannique est divisé en ministères. Chaque ministère est responsable d'un domaine spécifique de politique publique, d'une fonction gouvernementale ou de la prestation d'un ou de plusieurs services.

monarchie — Une monarchie est une forme de gouvernement où un monarque (le roi ou la reine) ou la famille royale détient le pouvoir politique. Ce pouvoir est hérité et ne prend fin qu'à la mort du souverain. Une monarchie peut être absolue ou constitutionnelle.

monarchie absolue — Une forme de gouvernement où le monarque (ou dictateur) conserve la totalité des pouvoirs politiques et règne sur l'État et le peuple.

monarchie constitutionnelle — Dans une monarchie constitutionnelle, le pouvoir du monarque est limité par la constitution. Le gouvernement est élu démocratiquement et est dirigé par un premier ministre, alors que le monarque demeure le chef de la Nation et s'acquitte de fonctions cérémoniales. Le Canada est une monarchie constitutionnelle puisque la Reine est le chef de l'État officiel. Elle est représentée par le gouverneur général au niveau fédéral et par le lieutenant-gouverneur au niveau provincial.

municipal — L'ordre de gouvernement le plus local au Canada. Les municipalités sont les formes de gouvernement les plus locales. Elles sont formées dans le cadre des lois provinciales ou territoriales.

N

neutre — Une personne ou une opinion qui n'appuie pas un côté ou un autre d'un enjeu donné.

nombre de sièges — Nombre de sièges que détient chaque parti à au Parlement ou à l'Assemblée législative. Le parti ou la coalition de partis qui détient le plus grand nombre de sièges forme généralement le gouvernement.

non partisan — Personne ou organisation qui n'est pas associée à un parti politique.

nouveaux médias — Contenu médiatique accessible sur Internet, comme les sources en ligne, les sites des journaux et les plateformes des médias sociaux. Les nouveaux médias sont généralement interactifs, conviviaux, en temps réel et sans frontières.

O

oligarchie — Système gouvernemental où le pouvoir appartient à un petit groupe de personnes privilégiées.

opinion — Une vision, une attitude ou un jugement personnel. Les opinions sont personnelles et hautement subjectives, elles se sont formées au gré d'expériences et selon des valeurs, connaissances et attitudes.

opposition officielle — Parti qui détient le deuxième plus grand nombre de sièges au Parlement ou à l'Assemblée législative. Il bénéficie de certains avantages financiers et procéduraux par rapport aux autres partis d'opposition.

P

Parlement — Nom donné à l'Assemblée législative fédérale canadienne.

partialité — Opinion préconçue, une opinion ne reflétant qu'un seul point de vue ou un préjugé au sujet de quelque chose, de quelqu'un sans preuve ni raison.

parti d'opposition — Parti qui n'est pas le parti au pouvoir et qui n'appartient pas à une coalition de partis formant le gouvernement.

parti politique — Groupe de personnes partageant une certaine idéologie ou un nombre de buts et qui met de l'avant des candidats pour l'élection, et dont l'intention est d'atteindre le pouvoir et de créer un changement politique significatif.

partisan — Être partisan signifie que l'on appuie un parti, une cause ou une personne.

période de campagne électorale — La période qui commence par l'émission d'un bref électoral et se termine à la fermeture des bureaux de vote le jour de l'élection.

perspective — Une attitude ou une opinion en ce qui a trait à quelque chose; un point de vue.

Peuples autochtones — Inclut les Premières Nations, les Inuit et les Métis du Canada.

plateforme du parti — La plateforme du parti repose sur une série de politiques énoncées concernant différents enjeux qui touchent le public ou qui sont liés au gouvernement. Les partis font connaître leur plateforme par des annonces, des publicités et des événements.

poste de vote — Une table au bureau de vote où se trouve un agent de scrutin, un greffier du scrutin et une urne. Les électeurs d'une section de vote doivent voter à leur poste de vote.

pourcentage des suffrages exprimés — Pourcentage de tous les votes enregistrés pour un parti politique ou un candidat. Exprime le niveau de soutien dans une circonscription ou région.

premier ministre — Le chef d'un gouvernement fédéral, provincial ou territorial. Après une élection, le chef du parti qui détient le plus grand nombre de sièges devient généralement le premier ministre.

Premières Nations — Les Premières Nations comprennent les peuples autochtones considérés par le gouvernement comme des indiens inscrits et non-inscrits. Les Premières Nations sont situées sur des terres appelées réserves ou communautés partout au pays.

projet de loi — Loi proposée qui est présentée au Parlement ou à l'Assemblée législative. Un projet de loi devient une loi lorsqu'il est adopté par les membres du Parlement ou de l'Assemblée et qu'il obtient la sanction royale.

provincial — Un des trois ordres de gouvernement au Canada. Il représente les provinces.

R

république Un État souverain, un pays ou un gouvernement sans monarchie; par conséquent, le gouvernement élu démocratiquement détient tous les pouvoirs. Le chef du gouvernement exerce le pouvoir selon la règle de droit et ses responsabilités sont souvent enchâssées dans une constitution.

représentant d'un candidat — Une personne qui représente un candidat au bureau de scrutin afin d'observer le vote et le dépouillement des bulletins.

responsabilité — Un devoir ou une obligation. C'est quelque chose que vous devez faire afin de respecter certains droits, de les maintenir ou de les promouvoir.

S

scrutateur — Responsable de l'administration du vote et du dépouillement au bureau de scrutin. Les scrutateurs ont le dernier mot sur tout ce qui se déroule au bureau de scrutin.

scrutin secret — Les élections ont recours au scrutin secret, ce qui signifie que personne ne peut connaître le choix d'un électeur, sauf ce dernier.

section de vote — Chaque circonscription est divisée en régions géographiques définies, appelées section de vote. Les électeurs dans chaque section de vote doivent aller voter au bureau de scrutin désigné pour leur région.

Sénat — Un élément du volet législatif du gouvernement du Canada. Le Sénat se trouve à Ottawa et est composé de 105 sénateurs nommés.

slogan — Phrase percutante répétée dans les publicités et en politique.

socialisme — Idéologie politique qui favorise un système dans lequel les moyens de production, de distribution et d'échange appartiennent à la collectivité et sont généralement administrés par l'État.

sondage — Un échantillon d'opinions sur un sujet donné, établi à partir d'un groupe de personnes choisies de façon aléatoire ou non, opinions qui seront ensuite analysées.

sondage d'intention — Permet de déterminer le chef, le parti ou le candidat favori du grand public à un moment précis.

sondage interne — Sondage mené par les partis politiques pour les aider à prendre des décisions stratégiques et portant sur des enjeux particuliers ou sur des circonscriptions qu'ils souhaitent remporter.

sondage spécialisé — Vise à évaluer les impressions des électeurs des enjeux spécifiques de la campagne et les politiques proposées.

subsidiarité — Principe qui régit le partage des responsabilités entre les différents ordres de gouvernement. La gestion d'un dossier revient à l'ordre de gouvernement qui en est le plus près.

suffrage universel — Droit de vote accordé à tous les citoyens adultes, sans restriction imposée aux femmes, aux Autochtones et aux minorités ethniques ou religieuses.

système électoral — Processus par lequel les votes se traduisent en sièges au Parlement ou à une assemblée législative. En Colombie-Britannique et à travers le Canada, nous avons adopté le système majoritaire uninominal à un tour (SMU).

système uninominal majoritaire à un tour — Système dans lequel le candidat qui obtient plus de votes que les autres candidats remporte l'élection.

T

taux de participation — Le nombre total, en pourcentage, de personnes ayant voté par rapport au nombre d'électeurs éligibles ou inscrits.

territorial — Fait référence à l'un des trois ordres du gouvernement du Canada; a trait aux territoires.

titulaire — Personne qui occupe actuellement un poste d'élu. On parle de siège libre lorsqu'une circonscription se retrouve sans candidat titulaire.

U

urne — Contenant où sont versés les bulletins de vote.

V

valeur — Les principes, la façon de se comporter ou les priorités d'une personne

volet exécutif — Volet du gouvernement qui met en œuvre et qui administre les lois, les règles, et les règlements avec le soutien de la fonction publique.

volet judiciaire — Ce volet du gouvernement est chargé de superviser et de faire appliquer les lois. Le volet judiciaire interprète la loi, les règles et les règlements et punit ceux qui sont reconnus coupables de les avoir enfreints.

vote par correspondance — Vote qui a lieu à n'importe quel bureau de scrutin de la province, sauf celui désigné pour un électeur selon le bureau de scrutin désigné selon son secteur de résidence, lors du vote par anticipation ou du jour de scrutin.

volet législatif — Ce volet du gouvernement a le pouvoir de créer, de changer et d'annuler des lois.

vote d'électeur absent — Voter par anticipation en dehors de votre circonscription électorale ou voter le jour du scrutin général hors de votre bureau de vote désigné.

vote par anticipation — Les bureaux de vote par anticipation sont ouverts de 8 h à 20 h. (heure locale) du jeudi 15 octobre au mercredi 21 octobre.

vote par la poste — Voir *vote d'électeur absent*.

vote spécial — Les électeurs peuvent voter au moyen du vote spécial s'ils sont à l'hôpital, dans un établissement psychiatrique, une communauté éloignée ou un camp de travail, un établissement de soins de longue durée ou un établissement correctionnel et ne peuvent pas se rendre dans leur circonscription le jour du vote.

